





Les options pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue

Rapport sur « Ce que nous avons appris »

Novembre 2021





Plan directeur des déchets solides

Table des matières

1 Syr	thèse administrative	4
1.1	Grands thèmes	5
1.2	PPFDD	5
1.3	Limite ferme fixée pour les articles à déposer	6
1.4	Les sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des	
	articles recyclables et des déchets organiques	6
2 Mé	thodologie	7
3 Intr	oduction	11
3.1	Le besoin de nouvelles options dans la collecte des déchets en bordure de rue	11
3.2	Cadrage avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides	
3.2.1	Services actuels	
3.2.2	Nouvelles options proposées pour les services	
4 Ce	que nous avons appris	
4.1	Comportements actuels	
4.1.1	Participation aux programmes de gestion des déchets solides	
4.2	Nombre d'articles à jeter que les répondants pensent que d'autres déposent sur le bord de la rue toutes les deux semaines	
4.3	Options	
4.3.1	Considérations	
	gramme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD)	
5.1	Notation des considérations	
5.2	Devrait-on payer un supplément pour les sacs d'ordures excédentaires?	
5.3	Où acheter les étiquettes	
5.4	Avantages	
5.5	Inconvénients	
5.6	Moyens envisageables de réduire les inconvénients	
5.7	Questions supplémentaires	
5.8	Résultats des séances des groupes de discussion et des séances de	
	dialogue	28
6 Lim	ites fermes fixées pour les articles à déposer	29





Plan directeur des déchets solides

	6.1	Notation des considérations	20
	_	Notation des considérations	
	6.2	Avantages	
	6.3	Inconvénients	
	6.4	Moyens possibles de réduire les inconvénients	
	6.5	Questions supplémentaires	
	6.6	Résultats des groupes de discussion et des séances de dialogue en ligne	
7		à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles lables et des déchets organiques	
	7.1	Notation des considérations	37
	7.2	Protection de la vie privée	39
	7.3	Avantages	40
	7.4	Inconvénients	40
	7.5	Moyens possibles de réduire les inconvénients	42
	7.6	Questions supplémentaires	43
	7.7	Résultats des groupes de discussion et des séances de dialogue en ligne	43
8	Matiè	res interdites dans le cadre du PPFDD et réduction de la limite fixée pou	ur
	les de	échets	44
	8.1	Avantages	45
	8.2	Inconvénients	45
	8.3	Moyens possibles de réduire les inconvénients	46
9	Sélec	ction dans l'ensemble	47
	9.1	Option privilégiée	47
	9.2	Limite privilégiée pour les déchets déposés sur le bord de la rue	50
1() Appli	cation des règlements	53
1	1 Incide	ences et risques	56
	11.1	Risques	56
	11.2	Quelles mesures pourrait-on prendre pour éviter que certains de ces risques se produisent?	58
	11.3	Consultation des gestionnaires immobiliers et des propriétaires d'immeubles	
	11.4	Commentaires du Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur de la gestion des déchets solides	60







1	5 Commentaires du personnel des Services des déchets solides	. 61
12	Conclusion	62
13	rochaines étapes	63

1 Synthèse administrative

La Ville d'Ottawa est en train de modifier le mode de collecte des déchets sur son territoire. Elle se penche actuellement sur trois options, dont un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD), dans lequel les ménages seraient autorisés à déposer, toutes les deux semaines, un certain nombre d'articles aux ordures et à acheter des « étiquettes » pour les articles supplémentaires, un programme dans lequel une limite ferme est fixée pour le nombre d'articles que les ménages seraient autorisés à déposer sur le bord de la rue toutes les deux semaines et selon lequel tout ce qui dépasserait cette limite ne serait pas ramassé, et enfin, un programme dans le cadre duquel les ménages devraient se servir de sacs à ordures transparents et qui interdirait les articles recyclables et les déchets alimentaires ou organiques. On a aussi présenté une option qui pourrait venir s'ajouter au PPFDD, soit l'interdiction de certaines matières et la réduction de la limite ferme. La Ville s'est également penchée sur les commentaires exprimés à propos des changements à apporter à la limite actuelle pour ce qui est du nombre de sacs : le ménage moyen dépose toutes les deux semaines, sur le bord de la rue, 2,9 sacs d'ordures, et une limite supérieure ne permettra pas à la Ville d'atteindre ses objectifs dans le réacheminement des déchets et du point de vue de la durée utile de la décharge contrôlée. On a demandé aux résidents quelle était la limite qu'ils préféraient pour ce qui est du nombre d'articles; les options étaient comprises entre cinq articles et un article, en passant par tout ce qui était compris entre ces deux valeurs.

Afin de réunir les commentaires sur ces trois options, la Ville a mené un vaste effort de consultation auprès des résidents et des intervenants. La consultation a donné lieu à un sondage public auquel ont répondu plus de 20 000 résidents (le « sondage public »), à un sondage mené auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 résidents (l'« échantillon permanent »), à une série de séances de dialogue en ligne, à des groupes de discussion avec des organisations essentielles méritant l'équité, ainsi qu'aux commentaires exprimés par courriel et par téléphone et à l'avis du personnel.

Dans l'ensemble, les répondants n'étaient pas uniformément favorables à une option en particulier. Ceux qui ont répondu au sondage public ont le plus souvent (26 %) sélectionné l'approche du PPFDD, alors que 21 % des membres de l'échantillon permanent ont





Plan directeur des déchets solides

sélectionné les sacs d'ordures (et l'interdiction de certaines matières) et que les participants aux séances de dialogue ont exprimé une préférence pour le PPFDD et l'interdiction des articles recyclables et des déchets organiques. Toutefois, la préférence exprimée pour chaque option dépend du secteur dans lequel habitent les participants à Ottawa, du nombre de personnes qui font partie de leur ménage ou de l'utilisation qu'ils faisaient des programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques. En règle générale, les ménages plus nombreux, ceux qui habitent dans les zones rurales de la Ville et ceux qui ne font pas appel aux programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques étaient moins favorables à l'une quelconque des options présentées. Par contre, les résidents qui habitent dans les zones urbaines ou dans la banlieue, qui appartiennent à des ménages moins nombreux ou qui font appel aux programmes existants de recyclage et de réacheminement des matières organiques ont tendance à privilégier un PPFDD ou les sacs d'ordures transparents de concert avec l'approche de l'interdiction de déposer dans les sacs des articles recyclables et des déchets organiques.

Les répondants ont effectivement fait de nombreux commentaires sur chacune des trois approches proposées et sur les changements à apporter aux limites fixées pour le nombre d'articles à déposer sur le bord de la rue.

1.1 Grands thèmes

Voici les thèmes communs qui revenaient dans les commentaires des répondants pour toutes les options. Nous nous pencherons sur ces thèmes quand la Ville commencera à planifier la mise en œuvre du plan :

- équité pour les ménages à faibles revenus;
- considérations pour les ménages plus nombreux;
- aménagements pour ceux et celles qui ont des besoins médicaux complexes;
- possibilité d'une hausse du dépôt des déchets en contravention des lois, surtout dans les zones à caractère plus rural;
- augmentation des problèmes de vermine et de rongeurs en raison des déchets qui ne sont pas ramassés;
- problèmes d'accessibilité.

1.2 PPFDD

De nombreux participants ont reconnu que l'approche du PPFDD pourrait changer les comportements, en encourageant les résidents à réacheminer plus de déchets, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur l'environnement. Les participants étaient aussi d'avis que cette approche était généralement facile à comprendre et souple. (Ainsi, dans les cas où on a plus





Plan directeur des déchets solides

de déchets à jeter, il suffit d'acheter plus d'étiquettes pour sortir les déchets supplémentaires.) Plusieurs personnes ont fait savoir que grâce au PPFDD, les résidents feraient plus attention à ce qu'ils jettent et que ce programme permettrait de promouvoir un mode de vie « sans déchets ». Toutefois, on a exprimé un certain nombre d'inquiétudes vis-à-vis de l'approche du PPFDD. Entre autres, les participants s'inquiétaient que cette approche puisse être inéquitable pour les ménages plus nombreux ou à faibles revenus, qui pourraient avoir de la difficulté à se permettre d'acheter les étiquettes de sac à ordures.

1.3 Limite ferme fixée pour les articles à déposer

De nombreux participants voyaient d'un bon œil la réduction de la limite ferme, qu'ils jugent plus facile à appliquer et qu'ils considèrent comme l'option la plus équitable à l'étude. S'il en est ainsi, c'est essentiellement en raison du fait que cette approche mise sur le programme de collecte des déchets en bordure de rue, qui est déjà en vigueur. Les participants étaient aussi d'accord avec cette approche, puisqu'elle pourrait avoir une incidence positive sur l'environnement, en encourageant les résidents à réduire leur volume de déchets grâce aux programmes de recyclage ou de réacheminement des matières organiques. Il n'empêche qu'on s'inquiétait que cette approche puisse être inéquitable pour les ménages plus nombreux, qui génèrent plus de déchets, ou pour les résidents à revenus faibles, qui ne peuvent pas éliminer autrement leurs déchets.

1.4 Les sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques

Selon les participants, l'approche des sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques pourrait éventuellement motiver les résidents à réacheminer plus de déchets grâce aux programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques, puisque le personnel responsable de la collecte des déchets ne ramasserait pas les ordures dont le contenu comprend des matières recyclables et des déchets organiques. Par conséquent, nombreux étaient les résidents qui croyaient que cette approche pourrait avoir une incidence positive sur l'environnement, tout en étant équitable pour tous les ménages, puisqu'ils seraient tous soumis à la même limite dans le nombre d'articles à déposer. On a toutefois signalé que la protection de la vie privée, la confusion et l'alourdissement du fardeau imposé au personnel chargé de la collecte des déchets pourraient constituer des inconvénients dans cette approche. Cinquante-cinq pour cent des répondants s'inquiétaient de la difficulté de respecter la vie privée dans cette approche, même si on fait appel à des sacs opaques désignés pour la protection de la vie privée. Les participants ont aussi remis en question le rôle du personnel chargé de la collecte







des déchets qui serait responsable de l'application de l'interdiction de déposer certains articles dans les sacs, en affirmant qu'il pourrait s'agir d'un surcroît de travail, ce qui pourrait être injuste pour le personnel. Pour bien des répondants dans les zones rurales, on s'inquiétait aussi que l'utilisation des sacs transparents, plutôt que des bacs, pourrait avoir pour effet d'attirer la vermine ou les animaux les jours de collecte.

2 Méthodologie

La Ville d'Ottawa et Hill+Knowlton Stratégies ont mené une vaste consultation publique afin de connaître l'avis du plus grand nombre de résidents possible en ce qui concerne les changements à apporter aux services de collecte des déchets en bordure de rue dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Cette consultation a donné lieu à un sondage délibératif en faisant appel à Choicebook^{MC} sur le site Web <u>Participons Ottawa</u> et auquel tous les résidents pouvaient répondre (le « sondage public »), à un échantillon de recherche sur l'opinion publique représentatif et complémentaire (le « sondage de l'échantillon permanent ») des résidents d'Ottawa, à quatre séances de dialogue en ligne et à cinq groupes de discussion réunissant des membres de groupes méritant l'équité, dont les personnes en situation de handicap, les femmes, les nouveaux arrivants au Canada et les jeunes. Les résidents pouvaient aussi faire d'autres commentaires sur le site Web <u>Participons Ottawa</u> de la Ville, par courriel et par téléphone.

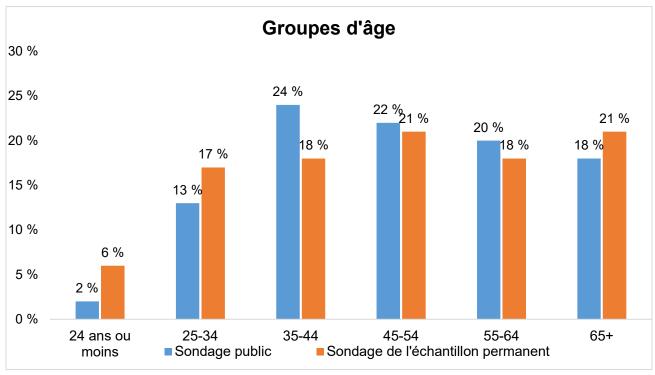
Tous les résidents d'Ottawa pouvaient répondre au sondage public dans la période comprise entre le 6 août et le 12 septembre 2021; ce sondage a donné lieu à 20 029 réponses. Un peu moins de 60 % des participants ont répondu à l'ensemble du sondage, ce qui est supérieur aux attentes de l'industrie des sondages, soit 50 %.¹ Cette approche « universelle » cadre avec l'esprit de la consultation et est caractéristique des consultations menées auprès du public et des intervenants. Selon la principale limite de cette approche, on ne peut pas généraliser les résultats des sondages publics pour les étendre à la population cible (dans ce cas, les résidents d'Ottawa), même si on a répondu complètement à près de 12 000 questionnaires. Ainsi, quand nous affirmons plus loin dans ce rapport que 75 % des répondants au sondage public préféraient une option en particulier, il est important de se rappeler que nous ne voulons pas dire ainsi que 75 % des résidents d'Ottawa préféraient cette option. Pour prendre connaissance des résultats démographiques du sondage public, veuillez consulter la figure 1 ci-après.

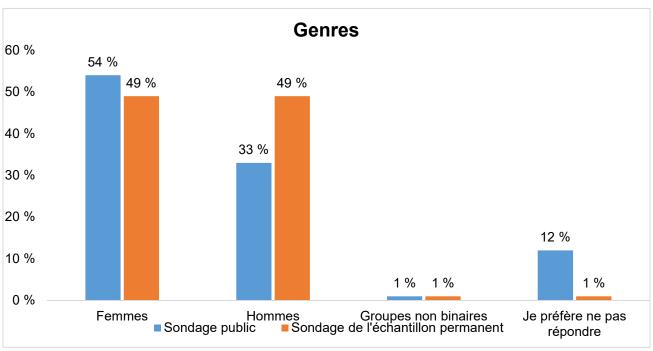
7

¹ D'après Hill+Knowlton Stratégies, mai 2022.



Figure 1 Résultats démographiques (sondages publics et selon l'échantillon permanent)

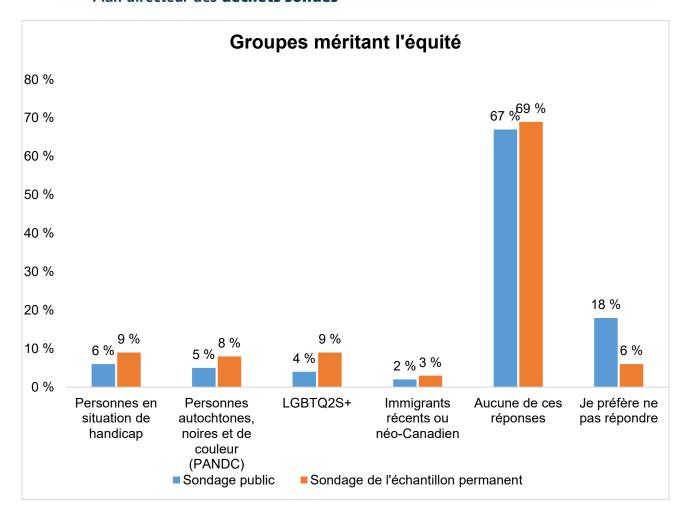






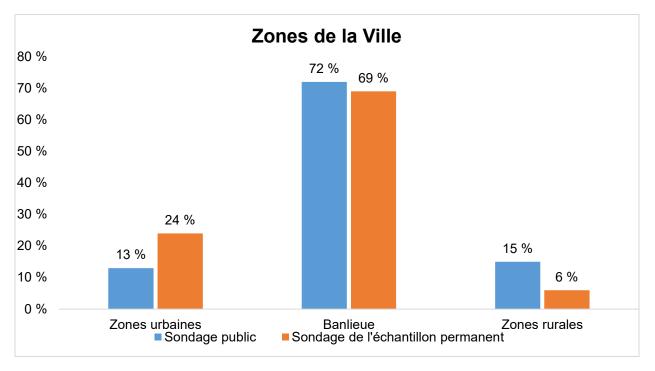








Plan directeur des déchets solides



Nous avons recueilli, du 9 au 29 août 2021, les réponses apportées au sondage de l'échantillon permanent : 1 000 participants ont répondu exactement à la même version du sondage que le sondage public. L'échantillon représentatif a été prélevé par l'entremise de Léger, cabinet d'études de marché. Les répondants ont été sélectionnés selon la région de la Ville dans laquelle ils résident, en fonction de leur âge et de leur genre. La marge d'erreur de ce travail de recherche était de ± 3 %. Ce sondage de l'échantillon permanent a été mené afin de comparer et de mettre en opposition les résultats du sondage public d'après un échantillon représentatif de personnes qui habitent à Ottawa.

Les séances de dialogue en ligne se sont déroulées le 31 août et les 2, 8 et 9 septembre 2021; 88 personnes issues de 22 des 23 quartiers de la Ville y ont participé. Les trois quarts des participants habitaient dans les quartiers de banlieue, 19 %, dans les quartiers urbains et 6 %, dans les quartiers ruraux. Nous avons invité les résidents à participer au sondage et aux séances de dialogue en déployant différents efforts de promotion, dont la communication directe avec les résidents intéressés et les principaux intervenants par courriel, sur les réseaux sociaux, dans les publicités et dans les relations avec les médias.

Les cinq groupes de discussion mis sur pied avec les organisations méritant l'équité ont réuni plus de 25 membres de l'Initiative : une ville pour toutes les femmes, des Services pour femmes immigrantes d'Ottawa, de Junior Achievement et de Jeunesse Ottawa, ainsi que du Conseil canadien des aveugles (CCA) et d'ABLE2.





Plan directeur des déchets solides

Nous avons aussi reçu plus de 70 courriels et appels téléphoniques dans le cadre de la consultation. Le personnel de la Ville a aussi été invité à livrer ses réflexions sur les options offertes dans la collecte des déchets.

3 Introduction

3.1 Le besoin de nouvelles options dans la collecte des déchets en bordure de rue

La Ville d'Ottawa assure la collecte des déchets auprès de 297 000 ménages partout sur son territoire, dans le cadre du contrat de collecte en bordure de rue. À l'heure actuelle, les ménages peuvent déposer sur le bord de la rue à concurrence de six articles pour la collecte des déchets toutes les deux semaines. La Ville applique la même limite depuis 2007 et donne la priorité à l'information à fournir aux résidents pour les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets. Si le ménage moyen sort 4,18 sacs de déchets, la Ville a constaté, dans le cadre de l'Étude de la vérification des déchets déposés en bordure de rue (2018-2019), que 58 % des matières jetées dans les ordures pourraient être réacheminées dans le cadre des programmes de réacheminement des déchets en bordure de rue de la Ville. Puisque la moyenne des articles déposés par les ménages en bordure de rue est inférieure à la limite actuelle fixée par la Ville d'Ottawa pour les déchets déposés en bordure de rue, la limite ne peut servir, à elle seule, à encourager les résidents à commencer à participer ou à participer davantage à des programmes de réacheminement des déchets en bordure de rue et n'aura guère d'incidence sur le taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue de la Ville.

Pour mettre ces chiffres en perspective, l'Étude de la vérification des déchets déposés en bordure de rue 2018-2019 de la Ville d'Ottawa a permis de constater que seulement 44 % des déchets alimentaires et organiques (en excluant les feuilles et les résidus de jardinage), 75 % des matières recyclables en verre, en métal et en plastique et 79 % des produits de papier sont actuellement réacheminés. Il faudrait essentiellement améliorer la réduction des déchets enfouis dans la décharge et réacheminer plus de déchets afin de respecter les lois et les règlements d'application du gouvernement provincial. La Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques publiée dans le cadre de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire oblige les municipalités à réduire de 70 % d'ici 2023 les déchets alimentaires et organiques des ménages qui déposent leurs ordures sur le bord de la rue et à en récupérer autant. La transition menée dans l'ensemble de la province dans le cadre du Programme de la boîte bleue avec les producteurs d'articles et de conditionnements (la « responsabilité individuelle des producteurs ») s'accompagnera de cibles rehaussées dans le recyclage des déchets déposés sur le bord de la rue. Les récents travaux de surveillance de la décharge contrôlée permettent de chiffrer à 30 % environ le reliquat de la capacité de la décharge qui appartient à la Ville. Le personnel a déterminé que si la Ville garde le statu quo





Plan directeur des déchets solides

en ce qui a trait à la réduction et au réacheminement des déchets, la décharge contrôlée du chemin Trail devrait atteindre entre 2036 et 2038 le maximum de sa capacité.

En faisant un tour d'horizon des trois options dans la collecte des déchets en bordure de rue dans le cadre de ce processus de consultation, l'intention était d'encourager les résidents à réfléchir à leurs propres habitudes dans l'élimination des déchets et à se pencher sur les avantages, les inconvénients et les mesures potentielles de maîtrise de chaque option de service, si elle est mise en œuvre, afin de permettre d'augmenter le taux de réacheminement des déchets de la Ville d'Ottawa afin qu'il corresponde à l'orientation-cadre du gouvernement provincial, de permettre d'étendre la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la présence de matières organiques dans la décharge et à transformer plus de déchets en produits nouveaux et en ressources nouvelles. La Ville applique la limite actuelle du nombre de sacs depuis 2007 et donne la priorité à l'information à fournir aux résidents pour les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets. Elle a envisagé d'abaisser encore la limite du nombre d'articles, notamment dans la collecte des déchets déposés dans les sacs transparents, et à mettre en œuvre un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) dans le cadre de l'Examen, en 2011, des niveaux de service des Services de gestion des déchets solides. Elle n'a pas retenu ces options parce qu'on voulait donner aux résidents le temps de se préparer à participer au Programme de bac vert qui venait d'être mis en œuvre sur tout le territoire municipal. À l'époque, la Ville a aussi mené la plus importante transformation des services dans le cadre de la transition avec la collecte des déchets toutes les deux semaines.

3.2 Cadrage avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) permettra de mettre au point, pour un réseau de gestion des déchets, des recommandations qui cadrent avec la vision, les principes directeurs, les buts, les objectifs et les cibles approuvés par le Conseil municipal. Dans l'élaboration du PDGDS, on a pu constater qu'il fallait mettre en place des outils pour permettre de prévenir les déchets et d'améliorer les pratiques de tri et les taux de participation au programme de réacheminement des déchets. Chacune des options examinées dans le cadre de ce projet a été définie dans le travail d'analyse des Besoins à long terme de la gestion des déchets pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides et dans le processus d'évaluation du projet; on a jugé qu'il s'agissait d'options viables pour permettre à la Ville de réaliser la vision, les principes directeurs, les buts, les objectifs et les cibles du PDGDS.

La consultation publique s'est déroulée en juin et en juillet 2020 pour réunir les commentaires sur le réseau de gestion des déchets actuel et les idées de la collectivité pour un futur réseau intégré de gestion des déchets. Les résidents et les intervenants de la collectivité ont fait savoir qu'ils souhaitaient que le réseau projeté de gestion des déchets encourage le







réacheminement des déchets grâce aux limites fixées par les sacs ou aux amendes imposées lorsqu'on dépasse le nombre de sacs autorisé et envisager d'imposer des pénalités pour ceux qui ne recyclent pas les matières recyclables ou qui ne compostent pas les déchets alimentaires et ont fait savoir que ce réseau les intéressait.

L'examen des options pour la collecte des déchets en bordure de rue offre aussi l'occasion de recentrer les services des déchets solides de la municipalité en fonction des différentes autres priorités stratégiques, dont le Plan stratégique, le Plan officiel, le Plan directeur sur les changements climatiques et l'Évolution énergétique de la Ville d'Ottawa.

3.2.1 Services actuels

- Les résidents ont accès aux services illimités du recyclage hebdomadaire (bacs bleus et bacs noirs) et du recyclage hebdomadaire des déchets alimentaires et des matières organiques.
- 2. Les ménages peuvent déposer sur le bord de la rue, toutes les deux semaines, à concurrence de **six articles à jeter**.
- 3. Programmes **spéciaux de collecte des déchets** (pour les couches et les produits d'incontinence) dans les semaines où il n'y a pas de collecte des ordures.

3.2.2 Nouvelles options proposées pour les services

- 1. Programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD): Chaque ménage serait autorisé à déposer, toutes les deux semaines, un certain nombre d'articles aux ordures. Les résidents qui ont plus de déchets à déposer que cette limite pourraient acheter des étiquettes de sac à ordures pour chaque sac supplémentaire.
- 2. **Limite ferme pour le nombre d'articles à déposer :** Chaque ménage serait autorisé à déposer, toutes les deux semaines, un certain nombre d'articles aux ordures. Les sacs d'ordures dont le nombre est supérieur à la limite admissible ne seraient pas ramassés.
- 3. Sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques : Les ménages se serviraient de sacs transparents pour leurs ordures et les résidents ne pourraient pas déposer, dans ces sacs, de matières recyclables ni de déchets alimentaires et organiques.

La Ville envisage aussi de réduire la limite actuelle fixée pour le nombre de sacs à l'intention des ménages. Si cette réduction est approuvée par le Conseil municipal, la planification de la mise en œuvre se déroulerait selon l'approche détaillée à adopter pour les meilleurs moyens







d'informer les résidents, d'appliquer les changements qui seront apportés dans la collecte des déchets et de favoriser les changements de comportement parmi les résidents. Les ménages déposent en moyenne, en bordure de rue, 4,18 articles toutes les deux semaines; cette moyenne reste assez stable depuis la dernière modification majeure des services de collecte des déchets en 2012. Bien que cette moyenne soit inférieure à la limite de six articles prévue dans le règlement municipal, la Ville a constaté, dans le cadre de l'Étude de la vérification des déchets déposés en bordure de rue (2018-2019), que 58 % des matières jetées dans les ordures peuvent être réacheminées au lieu d'être enfouies dans la décharge dans le cadre du programme de recyclage et du Programme de bac vert. Puisque la moyenne des articles déposés par les ménages en bordure de rue est inférieure à la limite actuelle fixée par la Ville d'Ottawa pour les déchets déposés en bordure de rue, elle ne peut servir, à elle seule, à encourager les résidents à commencer à participer ou à participer davantage à des programmes de réacheminement des déchets en bordure de rue et n'aura guère d'incidence sur le taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue de la Ville.

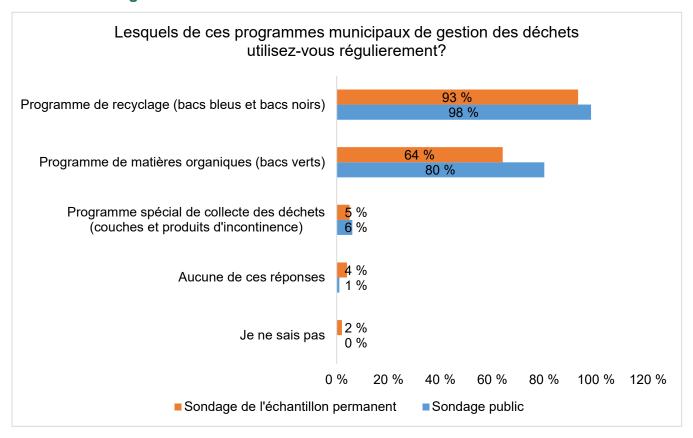


4 Ce que nous avons appris

4.1 Comportements actuels

4.1.1 Participation aux programmes de gestion des déchets solides

Figure 2 : Lesquels de ces programmes municipaux de gestion des déchets utilisez-vous régulièrement?



Nombre d'articles à jeter déposés sur le bord de la rue toutes les deux semaines : Près des deux tiers des répondants dans le sondage public et le sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils déposaient deux articles à jeter ou moins toutes les deux semaines pour la collecte des ordures (64 % des répondants du sondage public et 67 % des répondants du sondage de l'échantillon permanent). Le quart des répondants a fait savoir qu'il déposait toutes les deux semaines trois ou quatre articles à jeter; 15 % des répondants au sondage public et 17 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils déposent généralement sur le bord de la rue trois articles à jeter toutes les deux semaines, alors que 10 % (sondage public) et 8 % (sondage de l'échantillon permanent) en







déposent quatre. Seulement 7 % des répondants au sondage public et 5 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils déposent cinq articles ou plus.

Programme de recyclage (bacs bleus et bacs noirs): Les répondants aux sondages utilisent presque universellement le programme de recyclage de la Ville: 98 % des répondants au sondage public et 93 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils font effectivement appel à ce programme. Parmi les répondants aux sondages, la participation est la même dans la banlieue et dans les zones urbaines et rurales (98 %). Il n'y a guère de différence, dans les taux de participation, parmi les différents types de logements recensés (soit les propriétaires, les locataires et ceux qui habitent dans des duplex, dans des triplex, dans des maisons unifamiliales et dans des habitations en rangée). La participation est aussi plutôt uniforme dans l'ensemble des groupes d'âge et des niveaux de revenu, sans égard au nombre d'articles à jeter que les répondants déposent sur le bord de la rue toutes les deux semaines, selon leurs affirmations, et à l'exception de ceux qui sortent six sacs ou plus (92 %), seulement 7 % ne participent pas aux programmes de réacheminement des déchets.

Programme de bac vert (matières organiques) La participation au programme de matières organiques de la Ville est moindre que celle du programme de recyclage, puisqu'environ les deux tiers (64 %) des répondants au sondage de l'échantillon permanent et 80 % des répondants au sondage public affirment qu'ils y font appel à intervalles réguliers. À la différence du programme de recyclage, la participation² au programme des matières organiques est moindre dans les zones rurales (70 %) comparativement à la banlieue et aux zones urbaines (soit respectivement 81 % et 82 %). Les personnes qui habitent dans des maisons unifamiliales (85 %) et celles qui vivent dans des duplex et des triplex (86 %) sont celles qui utilisent le plus ce programme. De même, les propriétaires (avec ou sans hypothèque) (84 %) font savoir qu'ils utilisent le programme plus que les locataires (71 %). Les répondants de 35 à 44 ans (83 %) et de 45 à 54 ans (83 %) font savoir qu'ils utilisent un peu plus le programme, ce que font les ménages qui gagnent 120 000 \$ ou plus par an (87 %).

« La plupart des personnes âgées que je connais n'utilisent le programme de bac vert que dans les mois où il fait beau.
De décembre à mars, les bacs sont entreposés en raison des risques de chutes de glace, de poudrerie, et ainsi de suite.
Je ne veux pas moi non plus risquer une chute dangereuse. »
Répondant au sondage

-

² Parmi les répondants au sondage public.







Programme spécial de collecte des déchets (couches et produits d'incontinence) : On fait assez uniformément appel au programme spécial parmi tous les groupes démographiques. Dans l'ensemble, 6 % des répondants au sondage public et 5 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent affirment qu'ils font appel à ce programme; ce sont les 25 à 44 ans qui y font le plus appel (69 % pour le sondage public et 61 % pour le sondage de l'échantillon permanent). Parmi les répondants au sondage public, seulement 14 % habitent dans les zones rurales et 7 % des personnes de 65 ans et plus affirment qu'elles font appel à ce programme.

Personnes qui ne font pas appel aux programmes: Puisqu'on fait quasi universellement appel à au moins un des programmes de collecte des déchets de la Ville, très peu sont ceux qui font savoir qu'ils ne font pas appel à un programme de matières organiques ou de recyclage de la Ville. Parmi les répondants au sondage public, c'est parmi les personnes qui vivent dans des appartements (6 %) que l'on trouve le plus grand nombre de résidents qui ne participent pas à ces programmes. De même, parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, c'est parmi les locataires (7 %) et les répondants dans les zones rurales (7 %) que l'on trouve le plus grand nombre de ceux qui n'y participent pas.

Déchets inévitables : La plupart des répondants (59 % pour le sondage public et 70 % pour le sondage de l'échantillon permanent) ont affirmé qu'ils ne produisent pas de types de déchets inévitables qui permettraient difficilement de respecter l'une quelconque des options de services proposées. Environ le quart (23 %) des répondants au sondage public et un répondant au sondage de l'échantillon permanent sur sept (15 %) affirment qu'ils produisent effectivement des déchets inévitables. Moins d'un répondant sur cinq (18 % pour le sondage public et 15 % pour le sondage de l'échantillon permanent) affirme qu'il ne sait pas s'il produit des déchets inévitables. Voici les déchets inévitables dont ont fait état couramment les répondants au sondage public et au sondage de l'échantillon permanent :

- styromousse des conditionnements et des contenants alimentaires;
- autres formes de conditionnements non recyclables (par exemple les pellicules de plastique);
- excréments d'animaux de compagnie;
- déchets personnels (produits d'hygiène menstruelle ou couches);
- articles encombrants comme le mobilier usé;
- déchets de construction.





Plan directeur des déchets solides

4.2 Nombre d'articles à jeter que les répondants pensent que d'autres déposent sur le bord de la rue toutes les deux semaines

Seulement 6 % des répondants au sondage public et 8 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent pensent que les autres sortent des articles à jeter une fois toutes les deux semaines pour les faire ramasser. (Par comparaison, 36 % des répondants au sondage public et 35 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent affirment qu'ils sortent sur le bord de la rue un article à jeter une fois toutes les deux semaines.) Même si près des deux tiers des répondants affirment qu'ils sortent deux sacs ou moins toutes les deux semaines, seulement le tiers environ (30 % pour le sondage public et 33 % pour le sondage de l'échantillon permanent) pensent que les autres en font autant. Plus de la moitié (58 % pour le sondage public et 60 % pour le sondage de l'échantillon permanent) pensent que les autres sortent trois sacs d'ordures toutes les deux semaines, et le tiers environ (36 % pour le sondage public et 33 % pour le sondage de l'échantillon permanent) croient que les autres déposent quatre sacs ou plus sur le bord de la rue. Ces chiffres sont relativement constants dans l'ensemble des groupes démographiques et sans égard à la situation de propriétaire ou de locataire ni distinction entre les résidents des zones urbaines ou rurales et de la banlieue.

4.3 Options

4.3.1 Considérations

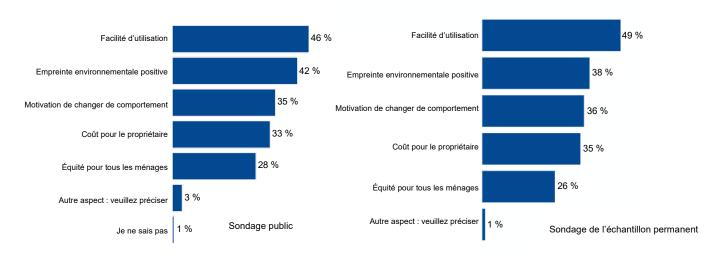
Avant de parler des trois nouvelles options de service proposées (Programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets ou PPFDD, réduction de la limite ferme fixée pour les articles à déposer en bordure de rue et sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques), on a demandé aux répondants aux sondages d'indiquer, à partir de la liste suivante, les facteurs les plus importants dont il faudrait tenir compte dans le choix d'une option privilégiée (les répondants ne pouvaient que choisir au plus deux facteurs) :

- le coût pour le propriétaire;
- la facilité d'utilisation;
- l'équité pour tous les ménages;
- la motivation de changer de comportement;
- l'empreinte environnementale positive.

On a aussi demandé aux répondants de noter l'importance de ces considérations dans l'évaluation de chacune des options de service proposées; les résultats sont reproduits dans la synthèse des constatations de chaque option.



Figure 3 Selon vous, quel est l'aspect le plus important à prendre en considération dans le choix des options de service? (Choisissez au plus deux réponses.)



Parmi la quasi-totalité des répondants, la **facilité d'utilisation** est la première considération : pour environ la moitié (46 % des participants au sondage public et 49 % des participants au sondage de l'échantillon permanent) ont fait savoir qu'il s'agit de l'un des deux grandes considérations, et on ne relève quasiment aucune variation parmi les groupes démographiques. Les moins de 25 ans ont fait savoir que la première considération était celle de l'**empreinte environnementale positive** (53 % pour le sondage public et 66 % pour le sondage de l'échantillon permanent); il s'agit aussi de la deuxième grande considération, dans l'ensemble, pour la quasi-totalité des autres groupes démographiques (42 % pour le sondage public et 38 % pour le sondage de l'échantillon permanent). La capacité à **motiver les gens pour qu'ils changent de comportement** est, dans l'ensemble, la troisième grande considération (35 % pour le sondage public et 36 % pour le sondage de l'échantillon permanent); vient tout de suite après, le **coût pour le propriétaire** (33 % pour le sondage public et 35 % pour le sondage de l'échantillon permanent). L'**équité pour tous les ménages** est la considération la moins prioritaire dans l'ensemble (28 % pour le sondage public et 26 % pour le sondage de l'échantillon permanent).

« Les déchets ménagers sont aussi fonction des habitudes d'achat et d'emplettes et du conditionnement qui accompagne les produits achetés (par exemple les céréales dans des sacs de plastique à l'intérieur des boîtes et les barres granolas emballées individuellement et regroupées dans des boîtes). Tant que ces types de produits alimentaires conditionnés seront offerts, leurs







conditionnements deviendront des déchets. Et bien des gens ne se donneront pas le mal de trier les déchets, entre autres. »

— Répondant au sondage

Voici d'autres considérations évoquées par les répondants dans ces sondages :

- les inquiétudes pour la santé et la sécurité, par exemple l'augmentation du nombre d'insectes et de rongeurs si on réduit l'enlèvement des déchets ou qu'on étale cette activité sur une plus longue durée;
- les mesures à prendre pour éviter de pénaliser les personnes y compris celles qui sont en situation de handicap — qui ne peuvent pas avoir accès à une déchèterie pour éliminer leurs déchets excédentaires;
- la protection de la vie privée des gens;
- la prise en compte des différents besoins des résidents des zones urbaines et rurales, dont les exemptions agricoles envisageables;
- les mesures prises pour s'assurer que les entreprises et les fabricants respectent eux aussi les programmes, surtout en réduisant le volume de déchets dans le conditionnement et dans la livraison;
- la prise en compte des infrastructures de recyclage ou de compostage utilisées dans les parcs et les installations à caractère public;
- le besoin d'adopter le statu quo dans les moyens auxquels la Ville fait appel pour ramasser les déchets (il faut que ça change);
- les mesures prises pour s'assurer qu'on peut toujours déposer les articles encombrants sur le bord de la rue ou les éliminer dans les cas nécessaires:
- le dépôt des déchets en contravention des lois est une possibilité qu'on a évoquée dans toutes les options.

« Je me demande ce qu'il adviendra pour les familles à revenus faibles, les résidents aux prises avec des obstacles linguistiques et ceux qui sont simplement indifférents. »

— Répondant au sondage

5 Programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD)

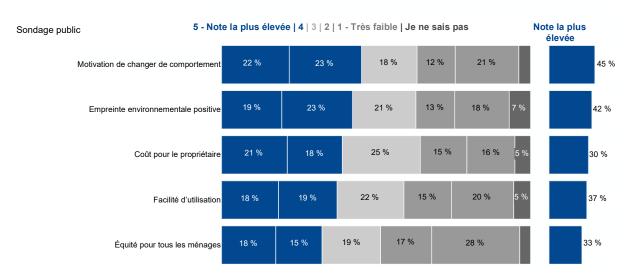
Cette option permettrait à chaque ménage de déposer sur le bord de la rue, toutes les deux semaines, un certain nombre d'articles à jeter, et les résidents qui dépasseraient cette limite pourraient acheter des étiquettes de sacs à ordures pour chaque article supplémentaire à jeter. On a soumis aux répondants les avantages et les inconvénients de cette option — qui apporte aux résidents une marge de manœuvre dans l'élimination des déchets excédentaires;

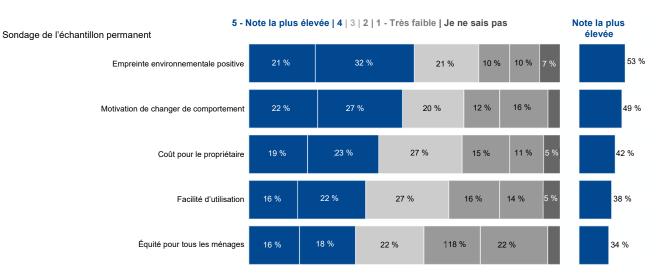


toutefois, l'achat d'étiquettes pourrait être difficile pour les ménages à revenus plus faibles ou pour les personnes qui produisent des déchets inévitables.

5.1 Notation des considérations

Figure 4 Quelle note donneriez-vous à un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets dans l'ensemble des catégories suivantes?





Près de la moitié de l'ensemble des répondants (45 % pour le sondage public et 49 % pour le sondage de l'échantillon permanent) a très bien noté cette option de service pour sa capacité à **motiver les gens à changer de comportement**. Les répondants au sondage public qui







habitent dans les zones urbaines (51 %) et les moins de 25 ans (51 %) étaient encore plus susceptibles de bien noter cette option pour son incidence sur la motivation du comportement. Il n'y a guère de différence dans la notation entre les propriétaires et les locataires ou ceux qui vivent dans des maisons unifamiliales par rapport à ceux qui habitent dans des immeubles à logements multiples. Toutefois, la note avait tendance à diminuer en fonction du nombre de sacs que les répondants déposent sur le bord de la rue toutes les deux semaines.

Plus de la moitié des répondants au sondage de l'échantillon permanent (53 %) ont fait savoir que le PPFDD offrait une occasion exceptionnelle de produire une **incidence positive sur l'environnement**, ce qui est nettement supérieur aux répondants du sondage public (42 %). Les répondants du sondage public qui sont locataires ou propriétaires ont attribué la même note (45 %) à cette incidence. À nouveau, plus les répondants déposent de sacs sur le bord de la rue, plus cette note est faible.

Le **coût pour le propriétaire** a été très bien noté parmi 39 % des répondants au sondage public et 42 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent. Les habitants des zones rurales (42 % dans le sondage public et 47 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les ménages de cinq personnes ou plus (45 % du sondage public et 47 % du sondage de l'échantillon permanent) ont attribué au coût pour le propriétaire une note supérieure par rapport à l'ensemble des résultats du sondage. À la différence des deux considérations précédentes, la note du PPFDD pour le propriétaire augmente avec le nombre de sacs que les répondants déposent sur le bord de la rue.

À peine plus du tiers des répondants du sondage public (37 %) et du sondage de l'échantillon permanent (38 %) ont très bien noté le PPFDD pour sa **facilité d'utilisation**. La note était supérieure parmi les répondants du sondage public de 65 ans et plus (42 %) et parmi ceux qui sortent un sac d'ordures toutes les deux semaines (44 %) et plus faible pour les 25 ans et moins (27 %) et pour ceux qui font partie d'un ménage de cinq résidents ou plus (31 %). Plus le nombre d'articles déposés sur le bord de la rue par les répondants est élevé, plus la note baisse.

C'est **l'équité du PPFDD pour l'ensemble des ménages** qui a été la considération la moins bien notée : le tiers des répondants (33 % dans le sondage public et 34 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont donné à cette considération une note « très élevée » ou « élevée », alors que 45 % des répondants du sondage public et 40 % des répondants du sondage de l'échantillon permanent lui ont donné une note « faible » ou « très faible ». Essentiellement, les notes étaient uniformément réparties parmi les niveaux de revenus; elles augmentaient avec l'âge des répondants et diminuaient avec le nombre de sacs déposés sur le bord de la rue.



5.2 Devrait-on payer un supplément pour les sacs d'ordures excédentaires?

Les deux tiers environ des répondants (65 % dans le sondage public et 68 % dans le sondage de l'échantillon permanent) sont d'accord pour dire que les résidents qui déposent sur le bord de la rue des sacs d'ordures excédentaires devraient payer un supplément pour les faire ramasser. Les résidents qui font partie d'un ménage de cinq personnes ou plus et ceux qui déposent sur le bord de la rue quatre sacs ou plus toutes les deux semaines sont les moins susceptibles d'être d'accord pour que les ménages paient un supplément pour le nombre de sacs excédentaires (50 % et 39 % respectivement dans le sondage public). Essentiellement, les opinions favorables seront uniformément réparties parmi l'ensemble des groupes d'âge et des niveaux de revenu, même si les répondants de 65 ans et plus et ceux qui gagnent 120 000 \$ par an ou plus sont légèrement plus favorables. Il n'y a pas de différence, parmi les opinions favorables, entre les propriétaires et les locataires ou ceux qui habitent dans des maisons unifamiliales, les habitations en rangée ou des duplex.

16 % Pas du tout d'accord Pas du tout d'accord 13% En désaccord En désaccord 13% D'accord 37 D'accord Parfaitement d'accord 31 % 31 Parfaitement d'accord Je ne sais pas Je ne sais pas SOMME: En désaccord 30 % 26 % SOMME: En désaccord SOMME: D'accord 68 % SOMME: D'accord

Figure 5 Devrait-on payer un supplément pour les sacs d'ordures excédentaires?

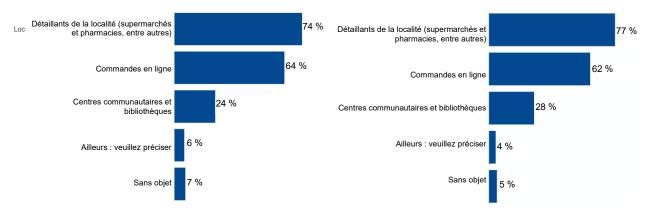
5.3 Où acheter les étiquettes

On a demandé aux répondants d'indiquer où il faudrait pouvoir acheter, pour les sacs d'ordures excédentaires, les étiquettes à apposer sur les sacs, s'ils devaient éventuellement



les acheter. On donnait aux participants l'occasion de choisir toutes les options avec lesquelles ils étaient d'accord.

Figure 6 Si vous deviez acheter des étiquettes pour les sacs d'ordures, où souhaiteriez-vous pouvoir le faire?



Les trois quarts environ (74 % dans le sondage public et 77 % dans le sondage de l'échantillon permanent) affirment qu'il faudrait pouvoir acheter les étiquettes à apposer sur les sacs à ordures dans les **commerces de détail** de la localité comme les supermarchés et les pharmacies. Cette option était la plus populaire parmi les résidents des zones urbaines, de la banlieue et des zones rurales du territoire de la Ville.

Un peu moins des deux tiers (64 % dans le sondage public et 62 % dans le sondage de l'échantillon permanent) souhaiteraient pouvoir commander les étiquettes **en ligne**. Ce sont les résidents de 25 à 34 ans (78 %), les résidents de 34 à 44 ans (75 %), les ménages qui gagnent plus de 120 000 \$ par an (76 %) et les résidents des zones urbaines (67 %) qui sont le plus favorables à cette option parmi les répondants. Ce sont les répondants de 65 ans et plus (44 %) et les résidents des zones rurales (60 %) qui le moins favorables à l'idée de les commander en ligne.

Environ le quart (24 % dans le sondage public et 28 % dans le sondage de l'échantillon permanent) des répondants affirment qu'il faudrait pouvoir acheter les étiquettes des sacs d'ordures dans les centres communautaires et les bibliothèques. Il s'agit d'une destination très populaire chez les répondants de moins de 25 ans (37 % dans le sondage public et 49 % dans le sondage de l'échantillon permanent), parmi ceux qui habitent dans les zones urbaines (33 % dans le sondage public et 37 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et pour les locataires (34 % dans le sondage public et 33 % dans le sondage de l'échantillon permanent); c'est aussi l'option la moins populaire chez les 65 ans et plus (16 % dans le sondage public et 18 % dans le sondage de l'échantillon permanent).





Plan directeur des déchets solides

Les répondants ont fait d'autres suggestions : certains souhaitent pouvoir acheter les étiquettes dans les quincailleries, les stations d'essence, les établissements de la Ville, les magasins de dépannage ou les grandes surfaces (par exemple Costco).

5.4 Avantages

« On pourrait ainsi encourager les gens à réfléchir à la composition de leurs ordures et à faire appel à des options comme le recyclage, le bac vert et le compostage. Toutes ces mesures auraient des répercussions favorables sur l'environnement, et nous en serions tous gagnants. » – Répondant au sondage

Les répondants au sondage ont le plus souvent fait savoir que l'option du PPFDD était facile à comprendre et qu'elle plaçait sur un pied d'égalité tous les ménages, en obligeant ceux qui produisent des déchets excédentaires à payer pour les faire ramasser. Comme l'ont fait observer certains répondants, un régime d'« utilisateur-payeur » encourage financièrement les gens à changer de comportement et permet de faire savoir que la réduction des déchets est une priorité. Ce régime pourrait même changer les habitudes de consommation, en encourageant les gens à éviter d'acheter des produits suremballés.

Le PPFDD offre aussi une certaine marge de manœuvre, en permettant aux résidents d'acheter des étiquettes supplémentaires dans les cas nécessaires pour se débarrasser des déchets excédentaires, ce qui ne coûte toutefois pas plus cher s'ils n'ont pas d'énormes quantités d'ordures à jeter. Ce programme permettrait aussi de récupérer les coûts de la collecte des ordures grâce à la vente d'étiquettes pour les sacs à ordures.

« J'ADORE l'idée d'inciter les gens à réduire les déchets et les ordures.
 Je crois que nous devons absolument réacheminer tous les déchets au lieu de les enfouir dans les décharges publiques, et il faut espérer que ce programme puisse motiver un plus grand nombre de résidents à se servir du bac vert et à composter. »
 Répondant au sondage

5.5 Inconvénients

Parmi les inconvénients qu'ils ont évoqués le plus souvent, les répondants s'inquiétaient que les étiquettes puissent être volées ou que les résidents qui déposent leurs sacs supplémentaires devant l'habitation d'un voisin qui en dépose un moins grand nombre ou qui placent une partie de leurs déchets dans les bacs des voisins pour éviter de payer un supplément puissent facilement court-circuiter le PPFDD. Un PPFDD, qui encouragerait le







dépôt des déchets en contravention des lois n'importe où quelqu'un pourrait se débarrasser des déchets excédentaires sans frais, que ce soit au bout d'une ruelle ou dans les centres commerciaux, les parcs, les établissements commerciaux ou les propriétés inoccupées, inquiétait aussi vivement les répondants. D'autres ont affirmé qu'ils s'inquiétaient que des résidents puissent entreposer leurs déchets excédentaires afin d'éviter de payer un supplément ou que les sacs non étiquetés qui ne sont pas ramassés restent sur le bord de la rue, ce qui créerait des problèmes sanitaires, puisque les ordures pourraient attirer en plus grand nombre les insectes, les rongeurs ou d'autres animaux.

« On se contenterait de déposer les déchets excédentaires sur le bord de la rue ou dans les bennes à rebuts commerciales. Ce programme, qui apporterait certainement un courant de recettes supplémentaires pour la municipalité, ne changera pas considérablement le comportement des résidents, à moins de le faire appliquer rigoureusement et d'éliminer les échappatoires. » – Répondant au sondage

Plusieurs répondants et des membres du personnel de la Ville réclamaient un PPFDD pour tenir compte de la situation des ménages plus nombreux, par exemple dans les habitations multigénérationnelles et dans les résidences des grandes familles et des personnes qui décident de vivre ensemble en raison du coût élevé du logement. D'autres ont fait savoir que le PPFDD devrait tenir compte des besoins des personnes en situation de handicap ou auxquelles il faut prodiguer des soins médicaux et qui produisent un volume considérable de déchets; au moins une personne pourrait se prévaloir d'une exemption spéciale dans ces ménages, et il ne faudrait pas obliger à soumettre un billet du médecin, ce qui donnerait lieu à d'autres frais pour ces ménages. Certains participants considéraient que le PPFDD pénaliserait les ménages qui ne produisent normalement pas un fort volume de déchets, mais dont le volume pourrait quand même dépasser, parfois, la limite à respecter toutes les deux semaines (par exemple quand on réduit la taille du logement ou qu'on le rénove, ou encore pendant les congés des Fêtes).

« Cette option représenterait certainement un obstacle financier pour les personnes qui font partie de ménages à faibles revenus... En outre, elle n'aurait sans doute pas pour effet de réduire le volume de déchets produits ni d'amener les gens à changer de comportement, puisque ceux qui peuvent se permettre d'acquitter le supplément continueraient de produire des déchets excédentaires et paieraient le supplément nécessaire. »

— Répondant au sondage







Un système d'étiquettes qui encouragerait à utiliser les sacs de plastique (et les étiquettes de plastique) parmi ceux qui utilisent actuellement les bacs à ordures sans sacs inquiétait les répondants. Dans la séance de dialogue en ligne, plusieurs participants ont fait savoir qu'il leur paraissant contre-intuitif d'emballer les ordures dans des sacs en plastique supplémentaires et d'y apposer des étiquettes de plastique quand l'objectif consister à tâcher d'éviter d'enfouir les plastiques dans les décharges publiques.

5.6 Moyens envisageables de réduire les inconvénients

De nombreux participants ont insisté sur la nécessité de mieux informer les résidents à propos des moyens de réduire et de mieux réacheminer les déchets. On a suggéré de donner, dans les écoles, de l'information aux enfants, qui pourraient ensuite ramener cette information à leurs parents et les encourager à donner l'exemple. On a également suggéré d'offrir dans différentes langues toutes les ressources en information.

5.7 Questions supplémentaires

Les séances de dialogue ont donné lieu, à propos du PPFDD, à des questions qui n'ont pas été débattues, mais auxquelles il fallait répondre, selon les répondants, avant d'adopter cette option. Les réponses à ces questions et à d'autres questions sont publiées dans le document d'accompagnement sur le site Participons Ottawa :

- Quand les étiquettes arriveront-elles à expiration? Qu'adviendra-t-il si on ne peut pas se servir de toutes les étiquettes dans une année?
- Combien coûteront les étiquettes et comment en calculera-t-on le coût?
- À quoi les sommes perçues seront-elles consacrées?
- Appliquera-t-on des taux différents pour tenir compte de la situation des familles ou de la taille des ménages?
- Y aura-t-il des frais si quelqu'un dépose ses sacs d'ordures devant l'habitation de quelqu'un d'autre sans étiquette?
- Quelles mesures prendrez-vous à l'encontre des locataires qui ne suivent pas les règles, ce qui donne lieu à des surcoûts pour les propriétaires?
- Quel plan adoptera-t-on pour les couches?
- La Ville se penchera-t-elle sur des options pour accroître les matières recyclables afin d'aider à augmenter les taux de réacheminement?
- Y a-t-il quoi que ce soit que la Ville puisse faire pour encourager les entreprises à réduire le volume de conditionnements produits?







- Comment mettra-t-on cette option en application, surtout dans les secteurs dans lesquels les déchets sont déposés dans les points de collecte communs, par exemple les immeubles d'appartements et les immeubles en copropriété?
- Qui sera responsable de l'application des règlements?
- Qui sera responsable de l'élimination des déchets déposés en contravention des lois?

5.8 Résultats des séances des groupes de discussion et des séances de dialogue

Ceux et celles qui ont participé aux groupes de discussion et aux séances de dialogue en ligne se sont dits inquiets de la possibilité qu'une approche partielle de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) donne lieu à des conflits entre les voisins en raison de ceux qui déposeraient plus de déchets devant les habitations des voisins ou à cause des déchets qui ne seraient pas ramassés parce qu'il n'y a pas d'étiquette sur les sacs, ce qui pourrait donner lieu à des discussions animées parmi les voisins et avec les responsables de la collecte des déchets ou les agents d'application des règlements. Ces inquiétudes ont été reprises par ceux et celles qui ont participé aux groupes de discussion et qui ont précisé qu'il se pourrait qu'il soit difficile, pour le personnel chargé de la collecte des déchets, de savoir qui est responsable des sacs d'ordures.

Ceux et celles qui ont participé aux séances de dialogue en ligne ont invité la Ville à s'assurer que la gestion des déchets solides reste prioritaire dans l'esprit des résidents en faisant connaître les succès remportés et en parlant des risques que représentent les déchets solides pour la planète et pour la santé humaine. Une personne a suggéré de mettre à l'essai cette option dans les secteurs de la Ville qui produisent le plus de déchets et de profiter des leçons apprises dans d'autres secteurs d'activité. Il faudrait cibler d'abord les autres secteurs problématiques afin de sensibiliser les résidents à cet égard.

Dans les séances de dialogue, plusieurs participants ont fait savoir qu'un PPFDD serait injuste pour les familles à faibles revenus, puisque ce programme créerait un nouvel obstacle financier pour les personnes qui n'ont peut-être pas les revenus disponibles qui leur permettraient de payer les frais de collecte des déchets supplémentaires. Plusieurs participants ont fait savoir que le PPFDD pourrait avoir pour effet de « taxer » les ménages à faibles revenus, alors que d'autres s'inquiétaient que les frais augmentent chaque année. Certains participants au sondage ont déclaré que les taxes en vigueur devraient suffire à financer les frais de la collecte des déchets ou qu'il faudrait réduire les impôts fonciers si on lance le PPFDD. Dans les séances de dialogue, certains participants ont fait savoir qu'il faudrait mieux préciser l'utilisation que l'on ferait des frais perçus dans le cadre du PPFDD et que les fonds devraient continuer d'être consacrés au système de collecte des déchets.







Dans les séances de dialogue en ligne, nombreux sont les participants qui ont fait savoir qu'il faudrait pouvoir facilement se procurer les étiquettes et qu'on devrait offrir de l'aide à ceux et celles qui ne peuvent pas se permettre d'acheter des étiquettes supplémentaires. On était très favorable à la suggestion selon laquelle il faudrait offrir gratuitement de six à huit étiquettes supplémentaires dont on pourrait se servir chaque fois qu'on en a besoin durant l'année afin d'éviter d'embêter ceux qui font déjà ce qu'il faut en réduisant le volume de déchets qu'ils produisent, mais qui ont parfois des sacs excédentaires à faire ramasser. On a fait d'autres suggestions, qui consistent par exemple à permettre aux résidents de reporter l'utilisation de leurs étiquettes (de sorte que s'ils ne déposent qu'un sac dans une semaine, ils peuvent en déposer trois dans une autre semaine) et à consentir une baisse de taxes à la fin de l'année pour toutes les étiquettes inutilisées.

Ceux et celles qui ont participé au groupe de discussion du Conseil canadien pour les aveugles (CCA) ont fait observer que toutes les étiquettes devraient intégrer des fonctions accessibles comme le braille ou les gros caractères, pour que les personnes aveugles ou malvoyantes puissent s'en servir.

On a aussi demandé que les étiquettes puissent correspondre à une adresse précise afin d'éviter qu'on puisse les voler, en imposant de fortes pénalités pour le dépôt des déchets en contravention des lois et en encourageant les entreprises à reprendre le mobilier réutilisable ou les articles encombrants.

Lorsqu'il a été question de l'incidence potentielle d'un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD), certains participants ont fait savoir que ce PPFDD n'encouragerait pas les changements de comportement, puisque rien n'inciterait les gens qui ne peuvent pas se permettre de payer un supplément à réacheminer leurs déchets. Dans les quartiers aisés, les résidents pourraient déposer sur le bord de la rue autant de sacs d'ordures qu'ils le voudraient parce qu'ils ne seraient pas dissuadés par un prix de 3 \$ l'étiquette, ce qui a amené certains participants à réclamer que le prix de l'étiquette tienne compte des revenus de certains ménages. D'autres ont suggéré que le prix de l'étiquette devrait être plus élevé pour chaque ménage, sans égard aux revenus, afin de mieux promouvoir les changements de comportement; dans les séances de dialogue, un participant a fait savoir que le coût devrait constituer un facteur mineur, puisque l'objectif premier devrait consister à protéger l'environnement et à réduire les déchets.

6 Limites fermes fixées pour les articles à déposer

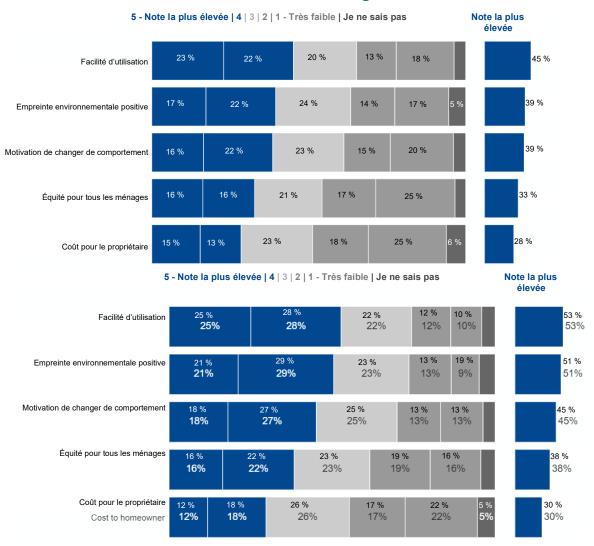
Cette option permettrait de réduire le nombre de sacs d'ordures que les résidents seraient autorisés à déposer sur le bord de la rue; tous les sacs en sus de la limite admise ne seraient



pas ramassés. On a fait savoir aux répondants que cette option s'inspire de la politique existante de la Ville, et qu'elle permet de réduire la limite actuelle de six articles dans chaque cycle de collecte, ce qui pourrait toutefois donner lieu à des difficultés pour certains résidents aux prises avec des déchets excédentaires qu'on ne peut pas éviter, qu'on ne peut pas donner pour s'en servir à nouveau ou qu'on ne peut pas réacheminer.

6.1 Notation des considérations

Figure 7 En tenant compte du nombre d'articles correspondant à la limite réduite, quelle note donneriez-vous dans l'ensemble aux catégories suivantes









Environ la moitié des répondants (45 % dans le sondage public et 53 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont très bien noté cette option parce qu'elle est **facile à utiliser**. Si les réponses étaient généralement uniformes parmi l'ensemble des groupes démographiques, la note augmentait pour les ménages dont les revenus annuels sont supérieurs et diminuait pour les répondants qui sortent plus de sacs toutes les deux semaines. Les moins de 25 ans et, parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, ceux qui habitent dans des maisons unifamiliales et qui font partie de ménages nombreux qui ont aussi mieux noté la facilité d'utilisation de cette option.

Un peu plus de la moitié des répondants au sondage de l'échantillon permanent (51 %) ont aussi très bien noté les **retombées positives de cette option sur l'environnement**; toutefois, seulement 39 % des répondants dans le sondage public ont donné à cette considération une note élevée. À nouveau, les notes sont généralement uniformes parmi l'ensemble des groupes démographiques, mais augmentent pour passer à 43 % parmi les répondants de moins de 25 ans et de 65 ans et plus. À la différence des notes attribuées pour la facilité d'utilisation de l'option, on ne relève pas de différence importante dans les notes en fonction des niveaux de revenus des ménages.

Environ deux répondants sur cinq dans le sondage public (39 %) ont bien noté la réduction de la limite ferme fixée pour les articles à déposer parce qu'elle permet de **motiver les gens à changer de comportement** (soit la même note que celle qu'ils ont attribuée pour les retombées positives sur l'environnement), en particulier parmi les 25 à 34 ans (42 %), les personnes qui habitent dans des foyers de groupes (57 %) et celles qui vivent dans les zones urbaines (42 %). Dans le sondage de l'échantillon permanent, les répondants ont donné à cette considération une note légèrement supérieure (45 %), en particulier les moins de 25 ans (55 %) et les personnes qui habitent dans les zones urbaines (54 %) et dans les appartements (51 %). Dans le sondage de l'échantillon permanent, les répondants qui habitent dans les zones rurales (37 %) et les 65 ans et plus (40 %) ont attribué à cette considération une note légèrement inférieure.

À peu près le tiers des répondants (33 % dans le sondage public et 38 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont très bien noté la considération de l'**équité pour l'ensemble des ménages** de cette option. Parmi les répondants au sondage public, les personnes qui habitent dans les maisons de chambres (36 %) et dans les appartements (36 %) ont donné à cette considération une meilleure note que celle attribuée par ceux qui habitent dans les foyers de groupe (8 %). Les notes étaient assez uniformément réparties parmi les propriétaires (34 %) et les locataires (33 %). Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, les personnes qui habitent dans les maisons unifamiliales (42 %) et les propriétaires (41 %) ont donné à cette considération une meilleure note que celle attribuée par les locataires (32 %). La





Plan directeur des déchets solides

note attribuée à l'équité baisse en fonction du nombre de sacs que les répondants sortent toutes les deux semaines dans le sondage public comme dans le sondage de l'échantillon permanent.

Dans les deux sondages, les répondants qui ont moins bien noté le **coût pour le propriétaire** ont été plus nombreux que ceux qui ont mieux noté cette considération : 39 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent l'ont moins bien notée alors que 30 % l'ont très bien notée; parmi les répondants au sondage, 43 % l'ont moins bien notée et 28 % l'ont bien notée. La différence est très prononcée parmi les répondants au sondage de moins de 25 ans (54 % contre 21 %) et ceux qui font partie de ménages de trois personnes (46 % contre 26 %). On n'a pas relevé de différence importante dans la notation du coût pour le propriétaire d'après les revenus des ménages ou le statut de propriétaire.

6.2 Avantages

Les répondants étaient d'avis qu'il s'agissait de l'option la plus facile à expliquer et qu'elle permettait de traiter tout le monde sur un pied d'égalité, de sorte que personne ne pouvait s'en affranchir en payant des frais. Cette option n'impose pas non plus de supplément de frais aux résidents; il s'agit donc d'une option équitable pour les ménages à revenus faibles, et elle est plus facile à mettre en œuvre parce que les résidents n'ont pas à se procurer des étiquettes ou à s'en servir.

 « Il s'agit d'une option plus équitable parce qu'il n'y a pas de frais pour qui que ce soit. »
 – Répondant au sondage

Les limites fermes fixées pour les articles à déposer étaient considérées comme un moyen d'encourager le recyclage et le compostage, puisque les résidents devront penser à ce qu'ils jettent à intervalles réguliers et à ce qu'ils pourraient réacheminer, notamment en donnant des articles ou en les remettant en état. Ces limites encourageraient aussi les résidents à acheter des articles moins lourds en conditionnement, ce qui générerait moins de déchets et ce qui permettrait de livrer moins d'articles dans la décharge contrôlée.

Ces limites offrent d'autres avantages, en permettant plus facilement à la Ville de planifier la collecte des déchets, puisque le volume d'ordures serait plus prévisible et qu'il ne serait pas nécessaire de ramasser autant d'articles encombrants que les sofas et les matelas.





Plan directeur des déchets solides

6.3 Inconvénients

Un répondant au sondage a fait observer qu'il n'y aurait pas d'avantages importants si le nombre d'articles permis était trop élevé, alors qu'un autre répondant au sondage a déclaré que cette option ne réduirait pas le volume de déchets non recyclables.

« Rien n'empêchera les gens... de déposer leurs déchets excédentaires dans les bacs de leurs voisins, ce qui ne serait pas équitable pour ces derniers.

Avons-nous besoin de ces guerres de déchets dans les quartiers? »

— Répondant au sondage

D'autres répondants ont affirmé qu'il serait trop facile de court-circuiter les limites puisque les résidents pourraient demander à des voisins qui ont moins d'articles à jeter de les autoriser à déposer les articles supplémentaires devant leur habitation ou simplement les déposer devant l'habitation d'un voisin ou dans les parcs, les centres commerciaux, les ruelles ou les fossés. Dans les zones rurales, les répondants étaient particulièrement inquiets du dépôt des déchets en contravention des lois en raison des incidences défavorables de cette pratique sur l'agriculture et sur la faune.

 « Des gens se déplaceraient en voiture la nuit et jetteraient leurs déchets n'importe où. »
 – Participant dans les séances de dialogue

Certains répondants au sondage ont affirmé que la réduction des limites dans le nombre d'articles à déposer serait inéquitable pour les ménages nombreux et pour ceux qui ont des invités, puisqu'ils produiraient plus de déchets que la moyenne. D'autres ont affirmé que cette option serait inéquitable pour les résidents qui n'ont pas de moyens de transport pour livrer les articles dans la décharge contrôlée du chemin Trail et qu'elle pénaliserait démesurément les résidents à revenus faibles qui ne peuvent pas se permettre de louer un véhicule pour le faire. Un répondant au sondage a fait savoir que ce sont les ménages les plus vulnérables qui seraient le plus fortement pénalisés, dont ceux qui ont des revenus moindres et les personnes qui ont des problèmes de santé et qui génèrent ainsi un fort volume de déchets. Plusieurs commentaires déposés par courriel et communiqués par téléphone font écho à ce sentiment et évoquent les incidences de cette approche sur les ménages qui regroupent plusieurs familles.

« Enfin, dans ces options, on semble supposer qu'il y a un ménage ou une famille par habitation, ce qui n'est pas toujours le cas. Les gens louent des chambres dans leurs habitations (par exemple à des étudiants), hébergent des invités qui font partie de la famille élargie, accueillent des familles de personnes aînées et louent leurs sous-sols. Il serait compliqué d'imposer une limite fixe dans ces cas, puisque les gens gèrent leurs





Plan directeur des déchets solides

propres déchets lorsqu'ils cohabitent et qu'il ne serait pas équitable d'attribuer aux cochambreurs la responsabilité des déchets de quelqu'un d'autre. »

— Commentaire transmis par courriel

Les répondants ont également fait savoir qu'ils s'inquiétaient de la hausse éventuelle des coûts de cette option, puisqu'il faudrait que les agents d'application des règlements mènent une intervention supplémentaire. D'autres répondants étaient d'avis que les résidents tâcheraient d'utiliser de plus gros sacs pour réduire le nombre d'articles et respecter la limite admise et que les articles excédentaires non ramassés resteraient sur le bord de la rue ou seraient entreposés pour le prochain cycle de collecte, ce qui donnerait lieu à des problèmes d'insectes, de rongeurs et d'animaux, surtout dans les zones rurales.

6.4 Moyens possibles de réduire les inconvénients

Dans les séances de dialogue, comme pour l'option du PPFDD, de nombreux répondants ont fait savoir qu'il serait important de donner aux résidents de l'information sur les moyens de réduire, de réutiliser et de recycler ou de convertir les articles qui seraient normalement jetés aux ordures. Un répondant au sondage a pour sa part déclaré que l'application des règlements municipaux serait une considération essentielle, puisque de nombreux résidents ne respectent pas les limites actuelles fixées pour le nombre d'articles à déposer et qu'ils ne sont pas pénalisés à cet égard.

Les répondants ont réclamé un programme d'information à plusieurs volets afin d'informer les résidents à propos du recyclage et des organismes à but non lucratif d'Ottawa qui peuvent convertir le mobilier et d'autres articles afin de leur donner un deuxième souffle. Ils ont suggéré de prévoir une journée ou deux par an au cours desquelles les résidents pourraient déposer sur le bord de la rue les articles supplémentaires à ramasser, par exemple durant le nettoyage du printemps, en plus de rétablir les jours de collecte spéciaux pour les articles encombrants. On a aussi suggéré de prévoir des « jours don-débarras » durant l'année et de consentir une exemption exceptionnelle aux ménages qui font des travaux de rénovation ou dont les habitations ont été inondées.

« À l'heure où nous continuons de promouvoir l'urbanisation, très peu d'immeubles d'appartements et d'immeubles en copropriété sont dotés de programmes de bac vert ou de recyclage en bonne et due forme.

Prioriser les solutions à adopter pour résoudre ces problèmes permettrait d'accomplir d'énormes progrès dans la réduction des déchets. »

- Répondant au sondage







Plusieurs répondants ont fait savoir que si on retient cette solution, la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer devrait être adoptée peu à peu, en échelonnant sur différentes phases la réduction de ces limites. Un participant a suggéré de fixer des limites pour ce qui est du nombre d'articles au niveau des quartiers d'après le volume moyen de déchets ramassés dans ces quartiers. Un autre a fait savoir qu'il faudrait mieux insister pour que les entreprises réduisent le volume de déchets qu'elles produisent.

6.5 Questions supplémentaires

- Qu'entend-on par « article »?
- Que fait-on quand il y a plus de déchets (par exemple à cause de travaux de rénovation)?
- Quelles mesures prendra-t-on pour appliquer cette option dans les habitations multifamiliales (par exemple dans les immeubles en copropriété)?
- Qu'adviendrait-il des articles excédentaires qui ne seraient pas ramassés quand on ne sait pas vraiment à qui ils appartiennent (par exemple dans les habitations en rangée ou dans les immeubles en copropriété)?
- A-t-on prévu des bacs plus gros pour le recyclage?

6.6 Résultats des groupes de discussion et des séances de dialogue en ligne

Dans les séances de dialogue, les participants ont fait savoir que la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer constituerait l'option la moins souple et serait trop punitive pour les résidents en leur imposant des limites rigoureuses pour le nombre d'articles à déposer. De même, dans les groupes de discussion, plusieurs participants ont précisé que cette approche pourrait imposer le plus de difficultés aux résidents qui ne peuvent pas avoir accès à la décharge contrôlée du chemin Trail pour jeter les déchets supplémentaires (parce qu'ils n'ont pas de voiture ou qu'ils ne peuvent pas se permettre de payer les frais d'enfouissement).

Par contre, dans les séances de dialogue en ligne, plusieurs participants ont fait savoir qu'ils préféraient cette option, qui n'encouragerait pas ceux et celles qui déposent moins d'articles toutes les deux semaines à changer de comportement ou à réacheminer plus de déchets. Dans les séances de dialogue, certains participants ont fait savoir que cette solution serait plus esthétique et qu'elle favoriserait la mobilité les jours de collecte, puisque les rues seraient plus propres et que les trottoirs et le bord des rues seraient moins encombrés.





Plan directeur des déchets solides

Dans les séances de dialogue, un participant a fait savoir que la Ville devrait « dans l'ordre, informer, mobiliser et mettre en application les règlements » en envisageant de recourir à cette option. De même, dans les groupes de discussion, les participants ne savaient pas vraiment comment on pourrait appliquer cette option aux immeubles à logements multiples, lorsque les résidents empilent souvent leurs déchets.

Si les participants s'inquiétaient de la possibilité que cette option amène les résidents à déposer des déchets en contravention des lois, au moins un participant aux séances de dialogue était toutefois sceptique à propos du volume de déchets déposé en contravention des lois, en faisant observer que si les résidents pouvaient affirmer qu'ils jetteraient ailleurs leurs déchets excédentaires, la plupart ne le feraient effectivement pas.

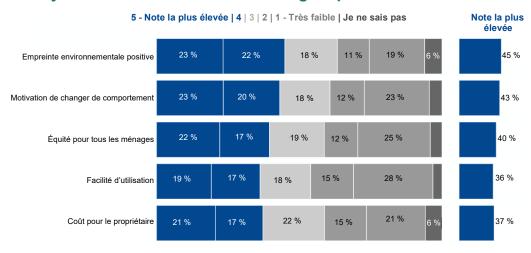
7 Sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques

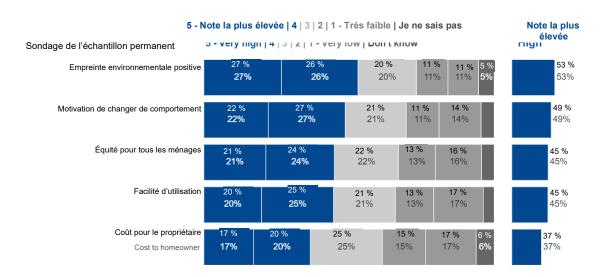
Dans cette option, les ménages feraient appel à des sacs transparents pour jeter leurs déchets et ne pourraient pas déposer dans ces sacs les matières recyclables, ni les déchets alimentaires ou organiques. On a fait savoir aux répondants que cette option encourage fortement le tri en bonne et due forme des déchets parce que les préposés à la collecte des ordures pourraient ainsi voir le contenu des sacs transparents, ce qui pourrait toutefois donner lieu à des incidences sur la protection de la vie privée si d'autres ont accès aux déchets des ménages.



7.1 Notation des considérations

Figure 8 Quelle note donneriez-vous dans l'ensemble des catégories suivantes, aux sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer certains articles recyclables et certaines matières organiques





Environ la moitié des répondants au sondage (45 % dans le sondage public et 53 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont attribué une note élevée aux **retombées positives sur l'environnement** de cette option. Dans les deux sondages, environ les deux tiers des locataires (59 % dans le sondage public et 65 % dans le sondage de l'échantillon permanent)







et les répondants de moins de 25 ans (65 % dans le sondage public et 62 % dans le sondage de l'échantillon) ont attribué à cette considération une note « très élevée » ou « élevée ». Par contre, le tiers seulement environ (37 %) des répondants dans les zones rurales et 41 % des répondants dans les zones urbaines ont fait de même dans chaque sondage.

La capacité de cette option à **motiver les résidents à changer de comportement** est la considération la mieux notée ensuite dans les deux sondages : 43 % des répondants au sondage public et 49 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont attribué à cette option des notes « très élevées » ou « élevées ». Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, cette option a été la mieux notée parmi ceux qui ont moins de 25 ans (58 %) et ceux qui habitent dans les zones urbaines (56 %) et a été la moins bien notée parmi les répondants dans les zones rurales (37 %).

Deux répondants sur cinq (40 %) dans le sondage public et un peu plus de répondants dans le sondage de l'échantillon permanent (45 %) ont attribué une note élevée à l'**équité pour tous les ménages** des sacs transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques. Les répondants de moins de 25 ans (56 % dans le sondage public et 55 % dans le sondage de l'échantillon permanent) étaient plus susceptibles d'attribuer une note élevée à cette considération; la note a tendance à baisser avec l'âge des répondants. Seulement 30 % des répondants au sondage public et qui sont en situation de handicap ont attribué à cette considération une note élevée, alors que 48 % y ont attribué une note faible.

Un peu plus du tiers (36 %) des répondants au sondage public ont attribué une note élevée à la **facilité d'utilisation** des sacs transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques, ce qui est inférieur au nombre de répondants au sondage de l'échantillon permanent (45 %) qui ont très bien noté cette considération. Les moins de 25 ans (58 % dans le sondage public et 52 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les locataires (47 % dans le sondage public et 51 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont attribué à cette considération une note plus positive que dans l'ensemble, alors que près de la moitié (47 %) des répondants au sondage de l'échantillon permanent et la moitié des répondants au sondage (50 %) dans les zones rurales ont attribué à cette considération une note « faible » ou « très faible ».

Un peu plus du tiers (37 %) des répondants au sondage public et au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir que le **coût de cette option pour le propriétaire** était une considération importante. Cette notation était assez uniforme parmi les groupes démographiques, même s'il était un peu plus probable que les répondants au sondage de l'échantillon permanent de 25 à 44 ans (42 %) et que ceux et celles qui habitent dans les







zones rurales (40 %), de même que les répondants au sondage public en situation de handicap (41 %) soient de cet avis.

7.2 Protection de la vie privée

Un peu plus de la moitié (55 %) des répondants au sondage public et à peine moins de la moitié (48 %) des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils étaient « très inquiets » ou « inquiets » des incidences de l'utilisation des sacs à ordures transparents sur la protection de la vie privée, alors que le tiers (32 % dans le sondage public et 33 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont fait savoir qu'ils n'étaient « pas très inquiets » ou qu'ils n'étaient « pas inquiets ». Ces chiffres sont assez uniformes parmi l'ensemble des groupes démographiques, notamment dans la répartition entre les hommes et les femmes, même si les répondants de moins de 25 ans (37 % dans le sondage public et 40 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les locataires (44 % dans le sondage public et 42 % dans le sondage de l'échantillon permanent) étaient moins susceptibles d'affirmer qu'ils avaient des inquiétudes, dans cette option, pour la protection de la vie privée.

« Je ne vois pas vraiment de motifs de s'inquiéter (de la protection de la vie privée).
... Je m'attendrais à ce que le sac soit déposé dans un bac, ce qui est moins inquiétant pour la protection de la vie privée, sauf pour les entrepreneurs. ... Quant au contenu privé..., il faudrait le déchiqueter ou le déposer dans un sac opaque qu'on aurait déjà placé dans un sac d'ordures. »
Répondant au sondage

Plus de la moitié des répondants (54 % dans le sondage public et 51 % dans le sondage de l'échantillon permanent) sont d'avis que les résidents devraient avoir droit à un sac opaque³, alors que le quart environ (24 % dans le sondage public et 29 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ne sont pas favorables à l'utilisation du sac opaque et qu'environ un répondant sur cinq (22 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent) affirme qu'il ne sait pas s'il fallait autoriser un sac opaque. Les femmes étaient plus susceptibles d'être favorables à l'utilisation du sac opaque (57 % dans le sondage public et 58 % dans le sondage de l'échantillon permanent) que les hommes (50 % dans le sondage public et 48 % dans le sondage de l'échantillon permanent). Parmi les répondants au sondage, ce sont les ménages de cinq résidents ou plus (57 % dans le sondage public et 58 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus favorables au sac opaque, alors que les résidents des zones urbaines (51,69 %) y sont le moins favorables. Parmi les répondants au

³ Soit un petit sac opaque à l'intérieur du sac d'ordures transparent, soit un petit sac noir indépendant.

_







sondage de l'échantillon permanent, ce sont les ménages de cinq résidents ou plus (58 %) qui sont le plus favorables au sac opaque, et ce sont les résidents des zones rurales (41 %) qui y sont le moins favorables. Les répondants ont fait état de certains types de déchets et produits (dont les documents personnels et les produits d'incontinence) qui sont particulièrement inquiétants en ce qui a trait à la protection de la vie privée. Toutefois, certains répondants ont reconnu qu'il pourrait y avoir des moyens de répondre aux inquiétudes sur la protection des renseignements personnels, par exemple en utilisant les sacs d'ordures existants.

« Les sacs transparents vont-ils toujours dans les poubelles? On pourrait ainsi réduire des inquiétudes sur la protection des renseignements personnels.

- Répondant au sondage

7.3 Avantages

Les répondants ont fait savoir que cette option est la seule qui permettrait de s'assurer qu'il y a un tri complet des déchets, puisque les préposés à la collecte des ordures seront ainsi en mesure de voir ce qu'il y a dans les sacs d'ordures. Ils étaient d'avis qu'on encouragerait ainsi fortement le recyclage et le compostage, ainsi que le réacheminement du plus fort volume possible de matières recyclables et de matières organiques, ce qui serait préférable pour l'environnement. Cette option permettrait aussi de rehausser la sécurité des préposés à la collecte des déchets, qui pourraient ainsi savoir s'il y a des articles dangereux dans les sacs transparents.

« Je dirais que c'est une obligation, ne serait-ce que pour la sécurité des préposés à la collecte des déchets. »
 – Répondant au sondage

Les répondants considéraient aussi qu'il s'agissait de l'option la plus juste et la plus abordable et que c'était un choix plus judicieux pour les familles à faibles revenus, qui n'auraient pas de frais à payer si les déchets n'étaient pas bien triés ni d'inconvénients, hormis le fait que les sacs ne seraient pas ramassés.

7.4 Inconvénients

De nombreux répondants ont fait savoir que la protection de la vie privée constitue le principal inconvénient de cette option. Certains ont parlé d'une invasion de la protection de la vie privée, alors que d'autres s'inquiétaient que l'on puisse voir qu'on jette des articles personnels comme des produits d'hygiène féminine et des déchets médicaux. Un répondant croyait qu'un petit sac





Plan directeur des déchets solides

opaque ne serait pas suffisant pour certains ménages, surtout les ménages nombreux et ceux qui ont des besoins spéciaux.

« Je crois qu'en raison du problème de la protection de la vie privée, les résidents ne voudraient pas de cette option.

Les gens pourraient hésiter à sortir leurs sacs d'ordures, dont le contenu serait exposé à la vue de leurs voisins. »

- Répondant au sondage

Plusieurs répondants ont affirmé que cette option augmente le volume de plastiques à usage unique, surtout pour les personnes qui déposent actuellement leurs ordures dans un bac, plutôt que dans un sac de plastique. Un répondant au sondage a fait savoir que les bacs étaient préférables aux sacs de plastique parce qu'ils permettaient d'éloigner les animaux attirés par les ordures. D'autres s'inquiétaient du coût de l'achat d'un nombre encore plus grand de sacs de plastique et se demandaient si les ménages à faibles revenus allaient avoir les moyens de les acheter. Cette option aurait aussi pour effet de gaspiller les sacs à ordures noirs que les résidents ont déjà achetés.

Un répondant au sondage a affirmé qu'il est préférable d'utiliser des sacs transparents pour le recyclage, mais non pour les déchets.

« Il ne faudrait plus se servir des "sacs à ordures transparents" – L'objectif n'est-il pas d'éliminer les déchets dans l'ensemble? Il ne faut donc pas acheter plus de sacs de plastique pour les ordures? »

- Commentaire transmis par courriel

Les répondants étaient d'avis que cette option était la plus compliquée, puisqu'elle permet difficilement de savoir exactement ce qui va dans les déchets et ce que l'on peut recycler ou composter. On a précisé que dans certains cas, on jette ensemble le papier, les plastiques et les ordures ou que d'autres fois, les matières normalement recyclables sont contaminées par des produits alimentaires ou de la peinture, ce qui pourrait ne pas être évident si des articles sont déposés dans les sacs transparents, qui pourraient ne pas être ramassés. Certaines personnes ont fait savoir que cette option impose une trop lourde charge de travail aux préposés à la collecte des déchets, qui s'acquittent déjà d'une tâche difficile. Comme l'a dit un participant, les préposés à la collecte des déchets ramassent parfois, dans un trajet, les déchets de 1 400 ménages, et leur objectif premier consiste à accomplir cette tâche. Par conséquent, si on demande à chaque préposé à la collecte des déchets d'inspecter les ordures de chaque ménage, il faudra compter plus de temps pour parcourir un trajet, ou le travail ne sera pas bien fait. Un autre participant se demandait si les décisions prises par les







préposés à la collecte des déchets allaient être cohérentes ou différentes pour chaque préposé. De même, ce point a été signalé par les travailleurs de la Ville, qui ont fait valoir que cette approche pourrait donner lieu à beaucoup plus de travail pour le personnel responsable de la collecte des déchets.

« Les préposés à la collecte des déchets ont-ils le temps de bien évaluer le contenu des sacs? Si un article "interdit" est déposé par mégarde dans un sac et que ce sac n'est pas ramassé, qu'est-ce que le propriétaire est-il censé faire pendant deux semaines avec le reste des déchets? On ne peut pas dire que ce soit la meilleure option. »
– Répondant au sondage

Certains ont fait savoir que cette option paraissait avoir pour objectif de décourager les gens de faire ce qu'il fallait, mais se demandaient si la pression du groupe allait permettre d'atteindre cet objectif. D'autres ont fait savoir que les résidents cacheront ce qu'ils voudront bien cacher dans un sac transparent ou qu'ils déposeront des matières recyclables ou organiques dans le sac opaque, ce qui contredit l'objectif de cette option. On s'inquiétait aussi des objets pointus qui seraient cachés dans le sac transparent, ce qui serait inquiétant pour la sécurité des préposés à la collecte des déchets. Un participant a fait savoir que cette option ne permettrait pas de promouvoir le principe du bon voisinage.

« Il ne devrait pas s'agir de la première étape – c'est trop radical. »
 – Participant dans les séances de dialogue

7.5 Moyens possibles de réduire les inconvénients

Comme dans les deux options précédentes, les répondants ont fait savoir qu'il faudrait mener une campagne d'information concertée, pour informer les résidents sur les mesures à prendre et sur ce qu'ils peuvent déposer dans chaque sac, en plus de faire connaître clairement les avantages des sacs à ordures transparents pour que cette option soit plus attrayante. Les résidents devraient aussi connaître les raisons pour lesquelles les sacs transparents ne seraient pas ramassés, pour qu'ils puissent savoir ce qu'il ne faut pas déposer dans les sacs d'ordures, en plus de mieux les informer sur les moyens de réacheminer les déchets. Un participant a suggéré d'ajouter cette information dans les factures d'impôts fonciers et dans les relevés portant sur les autres services de la Ville.

On a aussi fait savoir que le prix des sacs transparents ne devrait pas dépasser ce que les résidents veulent ou peuvent payer et que les sacs devraient être assez résistants pour éviter que les rongeurs et d'autres animaux les percent. Un répondant au sondage a suggéré





Plan directeur des déchets solides

d'augmenter la fréquence de la collecte des matières recyclables, puisque ce volet de la collecte comprendrait plus d'articles.

7.6 Questions supplémentaires

- Fixera-t-on une limite pour le nombre de sacs transparents?
- Y aura-t-il un modèle de sac transparent en particulier?
- Peut-on mettre au point un sac transparent biodégradable?
- Quelle serait la taille des sacs transparents?
- Quelle serait la taille d'un sac opaque?
- Les résidents devront-ils acheter les sacs auprès de la Ville?
- La Ville pourrait-elle commencer par offrir les sacs afin d'assurer la transition si elle retient cette option? (6)
- Les résidents devront-ils cesser de déposer les petits sacs de plastique dans les bacs et jeter toutes leurs ordures dans les sacs transparents?
- Comment les résidents connaîtront-ils les articles qu'ils ne peuvent pas déposer dans leurs sacs à ordures? Apposera-t-on des messages sur les sacs?
- Quelles seront les pénalités si les règlements ne sont pas respectés?
- Comment appliquera-t-on les règlements dans les secteurs dans lesquels les déchets sont déposés dans les points de collecte communs, par exemple les immeubles d'appartements et les immeubles en copropriété?
- Comment les autres municipalités ont-elles géré la transition? (Par exemple, Markham et Halifax ont peu à peu mis en œuvre cette option.)
- Quelles difficultés les autres municipalités doivent-elles surmonter dans un programme de sacs transparents et comment s'y prennent-elles?

7.7 Résultats des groupes de discussion et des séances de dialogue en ligne

Les participants aux groupes de discussion et aux séances de dialogue en ligne ont fait état d'un certain nombre de difficultés dans l'approche du sac transparent.

Un participant aux séances de dialogue était d'avis que cette option inciterait moins les résidents à réacheminer les déchets, puisque les préposés à la collecte devront avoir le temps de bien inspecter les sacs et de les emporter; un autre était d'avis que la Ville devrait embaucher plus de préposés à la collecte, en répercutant les frais de personnel sur les résidents.







Un participant aux séances de dialogue a déclaré qu'il pourrait aussi y avoir des problèmes de sécurité et a donné l'exemple de quelqu'un qui pourrait voir, dans votre sac, que vous prévoyez de partir en vacances et que vous vous absenterez. D'autres participants se sont dits inquiets de savoir que les sacs à ordures transparents encourageraient la « fouille des poubelles » et qu'ils pourraient être déchirés par ceux qui veulent en extraire des articles pour les emporter.

Il a aussi été beaucoup question de l'esthétique de cette option : plusieurs participants aux séances de dialogue ont fait savoir que les sacs transparents auraient l'air « malpropres » sur la rue et qu'ils ne souhaitaient pas voir les ordures des autres.

Certains ont fait savoir que cette option impose trop de travail aux préposés à la collecte des déchets, qui s'acquittent déjà d'une tâche difficile. De même, plusieurs participants aux groupes de discussion ont fait savoir que l'approche du sac transparent serait difficile d'application pour ceux qui ont du mal à trier leurs déchets. En outre, certains participants ne savaient pas vraiment si le personnel chargé de la collecte des déchets allait avoir le temps ou la formation qui lui permettrait de repérer les articles interdits.

8 Matières interdites dans le cadre du PPFDD et réduction de la limite fixée pour les déchets

On a ensuite demandé aux répondants au sondage⁴ de penser à un regroupement des options qui permettraient d'interdire les matières recyclables et les matières organiques dans le courant des déchets de concert avec le programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) et la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer.

Dans l'ensemble, on n'était pas aussi favorable à ce regroupement d'options par rapport à l'une quelconque des trois options précédentes. Un peu plus du tiers des répondants au sondage (36 % dans le sondage public et 40 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont répondu « oui » ou « absolument » quand on leur a demandé s'ils étaient favorables au regroupement des options, contre 45 % des répondants dans le sondage public et à peu près la moitié des répondants au sondage de l'échantillon permanent, qui étaient d'accord avec

⁴ Il n'a pas été question de cette option combinée dans les séances de dialogue.







chacune des précédentes options individuelles.⁵ Ce sont les moins de 25 ans (46 % dans le sondage public et 49 % dans le sondage de l'échantillon permanent), les locataires (46 % dans le sondage public et 45 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les résidents des zones urbaines (45 % dans le sondage public et 47 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui étaient le plus favorables à ce regroupement d'options, alors que ce sont les personnes en situation de handicap (29 % dans le sondage public) et les résidents des zones rurales (51 % dans le sondage public et 44 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui y étaient le plus opposés. Ceux qui gagnaient plus cher y étaient plus favorables, alors que les plus âgés et ceux qui jetaient plus d'articles toutes les deux semaines étaient moins favorables à l'idée.

8.1 Avantages

Un répondant au sondage a déclaré que ce regroupement d'options était le système le plus souple, opinion reprise par les répondants au sondage qui voyaient d'un bon œil l'approche mixte dans la réduction des déchets, dont le PPFDD, ce qui permet aux résidents de jeter parfois plus de déchets que d'habitude. D'autres répondants au sondage ont fait savoir que cette option serait préférable pour l'environnement, puisqu'elle motiverait les résidents à consommer moins, à réduire le volume de déchets qu'ils produisent et à recycler davantage. Dans cette option, on était aussi favorable à l'absence de sacs à ordures transparents comme moyen de protéger la vie privée.

« Donner un prix aux déchets que nous produisons est une excellente idée. Je crois qu'une partie de la responsabilité doit aussi revenir au secteur manufacturier. Les entreprises devraient payer des frais si elles utilisent des conditionnements qu'on ne peut pas recycler ni composter. ... Si les résidents continuent d'acheter des articles qui ne sont pas écobienveillants, les efforts de la Ville dans le réacheminement des déchets n'auront pas d'impact. »

— Répondant au sondage

8.2 Inconvénients

Plusieurs répondants ont affirmé que ce regroupement d'options était trop compliqué et déroutant, et qu'il permettait difficilement aux résidents d'en comprendre les rouages, puisque

⁵ 49 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils étaient d'accord avec l'option du PPFDD et 53 % étaient favorables à chacune des options prévues pour la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer et pour les sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer certains articles.







nombreux sont ceux qui ne savent toujours pas ce qui est recyclable ou compostable. D'autres étaient d'avis que cette option serait trop difficile d'application, à plus forte raison si on ne fait pas appel à des sacs à ordures transparents.

« Je tâche d'être très responsable dans l'élimination des déchets. Je recycle et composte, pour la Ville comme pour moi. En règle générale, je ne me sers pas d'articles à usage unique.

Toutefois, dans certains cas, il faut simplement tout jeter.
Je suis toujours favorable à cette option. Je crois vraiment que la plupart ne savent vraiment pas ce qu'on peut recycler ou non. La situation devient beaucoup trop compliquée »

Répondant au sondage

On a aussi évoqué, pour cette option combinée, plusieurs inconvénients dont il a été question pour les trois options distinctes, dont le risque augmenté de dépôt des déchets en contravention des lois, des suppléments de frais pour les ménages à faibles revenus et le travail (et les heures) supplémentaires à consacrer par les préposés à la collecte des déchets pour inspecter les ordures avant de décider s'il faut les ramasser ou non.

« À moins que la Ville mène une vigoureuse campagne d'information dans plusieurs langues, de nombreux résidents ne sauront pas ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas.

— Répondant au sondage de l'échantillon permanent

8.3 Moyens possibles de réduire les inconvénients

À nouveau, les résidents ont fait savoir que pour que cette option combinée soit viable, il faudrait donner en permanence aux résidents beaucoup d'information. Il faudrait aussi recourir à un moyen plus facile de permettre aux résidents de jeter les articles interdits comme les ampoules et les batteries, en plus de recycler les matières et de ramasser les déchets organiques plus souvent à l'heure où l'on réachemine plus d'articles dans le courant des déchets.

« Si on veut que les résidents trient mieux leurs déchets, il faudrait offrir des primes modestes pour réduire le nombre de sacs d'ordures et augmenter le volume des matières recyclables!

Le renforcement positif donne de BIEN MEILLEURS RÉSULTATS! »

- Répondant au sondage

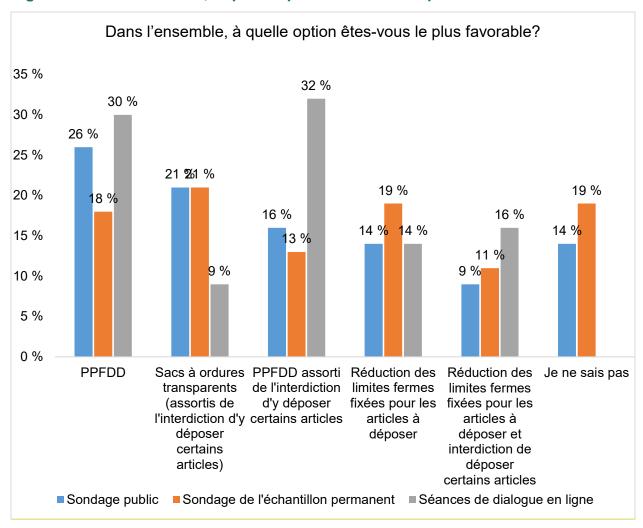


9 Sélection dans l'ensemble

Après avoir discuté de chacune des nouvelles options proposées pour les services, on a demandé aux répondants au sondage et aux séances de dialogues d'indiquer l'option qu'ils privilégiaient et le niveau de services de collecte des déchets solides que la Ville devrait assurer.

9.1 Option privilégiée

Figure 9 Dans l'ensemble, à quelle option êtes-vous le plus favorable?



Dans l'ensemble, le programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) est l'option que préfèrent le plus les répondants au sondage public (26 %); or, il s'agit de la







troisième option en importance pour les répondants au sondage de l'échantillon permanent (18 %) et la deuxième option pour ceux qui ont participé aux séances de dialogue (30 %). Il s'agit aussi de l'option privilégiée pour les répondants des zones rurales (29 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent⁶), les personnes qui habitent dans les habitations en rangée, les duplex et les triplex (24 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent⁷), ceux dont l'âge est compris entre 25 et 44 ans (24 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les ménages dont les revenus varient entre 70 000 \$ et 119 999 \$ par an (26 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent).

Parmi les répondants au sondage qui indiquent qu'ils ne font pas appel à intervalles réguliers à un programme de collecte des matières organiques ou de recyclage de la Ville, l'option privilégiée est différente entre les répondants au sondage public et les répondants au sondage de l'échantillon permanent. L'option des sacs à ordures transparents est celle que préfèrent les répondants au sondage de l'échantillon permanent qui ne font pas appel aux programmes de réacheminement des déchets (30 % des répondants), alors que le PPFDD est l'option que préfèrent les répondants au sondage public (22 % des répondants ne font pas appel aux programmes de recyclage ou au Programme de bac vert). Vingt-huit pour cent des répondants au sondage de l'échantillon permanent et 48 % des répondants au sondage public ont fait savoir qu'ils ne savaient pas quelle option ils privilégiaient.

Parmi les <u>répondants au sondage de l'échantillon permanent</u>, 21 % préféraient l'option des sacs à ordures transparents (assortis de l'interdiction d'y déposer certains articles) par rapport aux quatre options. Il s'agit de la deuxième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (20 %) et de la dernière option dans l'ordre des préférences pour les participants aux séances de dialogue (9 %). Il s'agissait aussi de l'option que privilégient les locataires (31 % dans le sondage public et 30 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les résidents des zones urbaines (25 % dans le sondage public et 24 % dans le sondage de l'échantillon permanent).

« Je crois que les sacs transparents sont le moyen le plus efficace de changer les comportements afin d'encourager les résidents à se servir du bac vert et des bacs de recyclage. »

- Répondant au sondage

⁶ Option liée à la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer.

⁷ Option liée à la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer.





Plan directeur des déchets solides

Parmi les <u>participants aux séances de dialogue</u>, 32 % inscrivent au sommet de leur liste le **PPFDD (assorti de l'interdiction d'y déposer certains articles)**; or, il s'agissait de la troisième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (14 %) et de la quatrième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage de l'échantillon permanent (13 %).

« Le PPFDD constitue une option qui permet aux ménages de mieux tenir compte du volume de déchets qu'ils produisent et d'envisager d'autres options (ou de payer un supplément). »

- Répondant au sondage

La **réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer** constituait la deuxième option, dans l'ordre des préférences, parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent (19 %); il s'agissait de la quatrième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (14 %) et pour les participants aux séances de dialogue (14 %).

« La réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer assortie de l'interdiction d'y déposer certains articles et l'utilisation du sac transparent constituerait l'option que je privilégie pour protéger le mieux possible l'environnement. »

- Répondant au sondage

Parmi les répondants au sondage public (8 %) et les répondants au sondage (11 %), la dernière option dans l'ordre des préférences était celle de la **réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer (assorties d'une interdiction d'y déposer certains articles)**; il s'agissait toutefois de la troisième option, dans l'ordre des préférences, pour les participants aux séances de dialogue (18 %). Presque tous les groupes démographiques des deux sondages ont classé cette option en dernier parmi les options présentées.

Environ un répondant au sondage sur cinq (18 % dans le sondage public et 19 % dans le sondage de l'échantillon permanent) a fait savoir qu'il ne savait pas quelle option il privilégiait; ce sont les répondants des zones rurales (23 % dans le sondage public et 27 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les 65 ans et plus (23 % dans le sondage public et 25 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus incertains; ce sont les moins de 25 ans (8 % dans le sondage public et 10 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le moins incertains. Pour les répondants qui font partie de ménages nombreux (cinq personnes ou plus), nombreux sont ceux (24 %) qui ont répondu qu'ils ne le savaient pas. (Viennent ensuite les options du PPFDD et des sacs de plastique transparents [assorties de l'interdiction d'y déposer certains articles]).





Plan directeur des déchets solides

Les nombreux répondants au sondage qui ont fait savoir qu'ils ne le savaient pas ont répondu ainsi parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec les options présentées.

« Aucune de ces réponses. Je souhaiterais qu'il y ait plus d'options, puisque celles qui sont présentées sont toutes fausses et que les citoyens sont maintenant prêts à payer plus. »

- Répondant au sondage

Certains répondants étaient d'avis que la Ville ne tenait pas compte des besoins des familles nombreuses, des résidents des zones rurales, ni des ménages à faibles revenus dans son éventail d'options.

« Toutes les options auront pour effet d'augmenter les déchets déposés en contravention des lois dans les zones rurales. Où la Ville croit-elle que les déchets seront livrés quand les résidents qui vivent de revenus fixes n'ont pas les moyens de payer ou refusent de payer? »

- Répondant au sondage

Presque tous les groupes démographiques qui ont participé aux deux sondages ont fait savoir que les **retombées positives sur l'environnement** ou la **facilité d'utilisation** étaient le facteur le plus important qui influençait le choix de l'option privilégiée, alors que le **coût pour le propriétaire** était le facteur le moins important.

« Il est très probable que cette option permette de changer les comportements. Or, je reste inquiet des mesures qui permettront d'encourager l'utilisation des plastiques pour résoudre le problème des déchets. Il faut que les sacs soient faciles à acheter et qu'ils soient offerts au même prix que les sacs opaques équivalents. Il ne devrait pas être nécessaire de déposer dans des sacs les articles hors gabarit et certains petits articles libres à la condition qu'ils soient rangés proprement dans le bac à ordures ou sur le bord de la rue pour être ramassés. »

- Répondant au sondage

9.2 Limite privilégiée pour les déchets déposés sur le bord de la rue

On a demandé aux répondants de faire un choix parmi cinq options pour savoir s'il fallait modifier les limites fixées pour les déchets déposés sur le bord de la rue ou pour connaître les moyens de le faire :

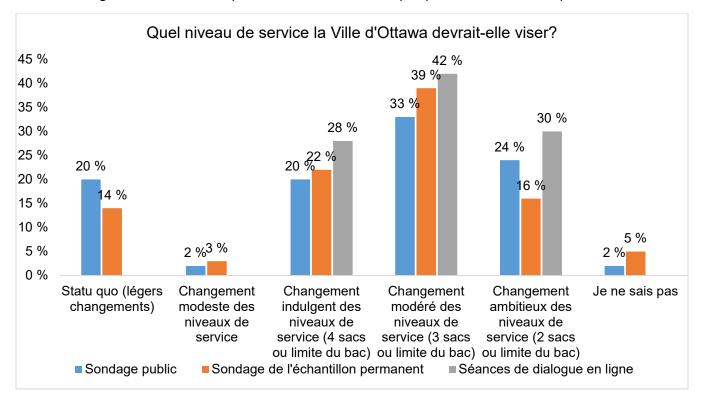
- statu quo (six articles dans chaque période de collecte);
- niveau de service faible;







- changement indulgent (quatre articles dans chaque période de collecte);
- changement modéré (trois articles dans chaque période de collecte);
- changement ambitieux (deux articles dans chaque période de collecte).



« Une limite du nombre de sacs ne serait efficace que si on avait accès à des options d'élimination écobienveillantes ET qu'on imposait l'interdiction de déposer certains articles dans les bacs. Si on met en œuvre l'ensemble de ces mesures, je crois que le résultat sera positif. »
 – Répondant au sondage

Dans l'ensemble, la plupart des répondants au sondage (79 %) étaient favorables à un changement dans le niveau de service actuel (qui est de six sacs ou qui correspond à la limite du bac actuellement).

Dans l'ensemble, un **changement modéré** des niveaux de service constitue le premier choix des répondants au sondage et des participants aux séances de dialogue, qui sont d'accord pour réduire le nombre d'articles et le porter de six à trois dans chaque période de collecte. Il s'agissait du premier choix pour le tiers (33 %) des répondants au sondage public et d'environ deux répondants sur cinq dans le sondage de l'échantillon permanent (39 %) et d'autant de participants dans les séances de dialogue (42 %). Il s'agissait aussi du premier choix pour les







répondants des zones rurales et de la banlieue, de même que pour ceux qui font partie de ménages de trois personnes ou moins, dans l'ensemble du sondage public et du sondage de l'échantillon permanent.

Un **changement ambitieux** des niveaux de service (pour passer de six à deux articles à jeter dans chaque période de collecte) était le deuxième choix, dans l'ensemble, pour les répondants au sondage public (24 %) et les participants aux séances de dialogue (30 %), ainsi que le troisième choix des répondants au sondage de l'échantillon permanent (16 %). Les résidents qui jettent un article toutes les deux semaines étaient le plus susceptibles de choisir cette option dans les niveaux de service (43 % dans le sondage public et 30 % dans le sondage de l'échantillon permanent), et ceux qui jettent trois articles (9 % dans le sondage public et 7 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ou quatre (4 % dans le sondage public et 5 % dans le sondage de l'échantillon permanent) toutes les deux semaines étaient le moins susceptibles de préférer ce changement dans le niveau de service. Pour les répondants des zones urbaines qui ont répondu au sondage public, il s'agissait surtout du premier choix (33 %).

Les répondants au sondage de l'échantillon permanent ont choisi un **changement indulgent** des niveaux de service (pour passer de six à quatre articles dans chaque période de collecte); il s'agissait de la deuxième option dans l'ordre de leurs préférences; or, il s'agissait aussi de la troisième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (20 %8) et pour les participants aux séances de dialogue (28 %).

Le maintien du **statu quo**, soit six articles dans chaque période de collecte, était la troisième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (20 %9); or, il s'agissait seulement de la quatrième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage de l'échantillon permanent (14 %). Aucun des participants aux séances de dialogue ne préférait cette option. Un **léger** changement des niveaux de service constituait la dernière option dans l'ordre des préférences pour l'ensemble des groupes démographiques dans les deux sondages et n'était pas une option privilégiée parmi les participants aux séances de dialogue. Toutefois, près de la moitié (49 %) des répondants au sondage public ont fait savoir qu'il s'agissait de l'option qu'ils préféraient. Il s'agissait aussi de l'option privilégiée pour les ménages de cinq personnes ou plus (29 %).

⁸ Pourcentage lié à ceux qui préféraient le statu quo (six articles dans chaque période de collecte).

⁹ Pourcentage lié à ceux qui préféraient un changement indulgent dans les niveaux de service (pour passer de six à quatre articles dans chaque période de collecte).







« Je crois que si on va trop loin et trop vite, on risque de connaître des problèmes. Les gens ont besoin de temps pour adapter leurs habitudes. Ils ont besoin de temps pour apprendre à mieux réfléchir à l'élimination de leurs déchets. Je crois qu'il faudrait commencer par une limite de trois sacs pour finalement la ramener à deux sacs lorsque les résidents seront plus à l'aise avec le nouveau système. » - Répondant au sondage

Comme on pouvait s'y attendre, les répondants au sondage avaient tendance à privilégier les limites supérieures dans le nombre d'articles à déposer sur le bord de la rue toutes les deux semaines. Plus de la moitié des répondants au sondage public qui déposent toutes les deux semaines cinq ou six articles préféraient garder le statu quo, soit une limite de six articles. 10 Ceux qui sortaient six sacs (88 %) toutes les deux semaines préféraient une limite comprise entre quatre et six articles, tout autant que les trois quarts (74 %) des répondants qui déposent quatre articles sur le bord de la rue. Par contre, 78 % des répondants au sondage public et 60 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent qui sortent un article toutes les deux semaines et 62 % des répondants au sondage public et 60 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent qui sortent deux articles dans chaque période de collecte préféraient réduire le nombre d'articles à deux ou trois.

« Je crois que les limites devraient aussi tenir compte du nombre de personnes qui font partie d'un ménage. Les ménages d'une personne ou deux devraient se limiter à un sac, les ménages de trois ou quatre personnes devraient passer de quatre à deux sacs, les ménages de cinq personnes devraient passer de six à trois sacs et les ménages de sept personnes ou plus devraient s'en tenir à quatre sacs. » - Répondant au sondage

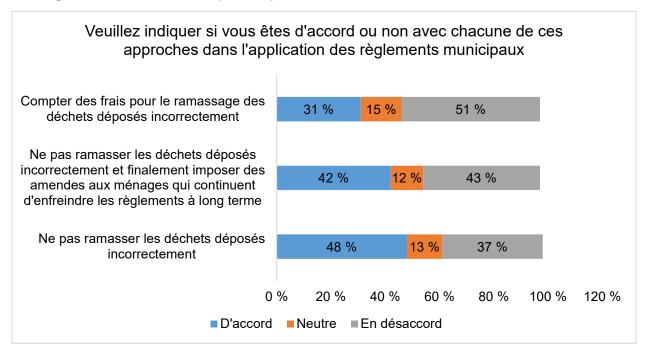
10 Application des règlements

Après avoir discuté des nouvelles options proposées pour les services et les niveaux de service qu'ils préféraient, on a demandé aux répondants s'ils étaient d'accord ou non avec trois mesures d'application des règlements que l'on pourrait adopter à l'encontre des ménages qui continuent de déposer des ordures incorrectement.

53



Figure 11 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec chacune de ces approches dans l'application des règlements municipaux si des ménages continuent de ne pas déposer correctement les déchets sur le bord des rues.



Environ la moitié des répondants aux deux sondages (48 % dans le sondage public et 51 % dans le sondage de l'échantillon permanent) sont d'accord pour dire que la Ville **ne devrait pas ramasser les déchets déposés incorrectement**. Même si cette option est celle que privilégient les répondants au sondage public et au sondage de l'échantillon permanent, le tiers environ (37 % dans le sondage public et 30 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ne sont pas d'accord. Ce sont les moins de 25 ans (55 % dans le sondage public et 62 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus d'accord, et ce sont les 65 ans et plus (42 % dans le sondage public et 44 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le moins d'accord. Le niveau d'adhésion à cette mesure d'application des règlements augmente avec les revenus et diminue plus on dépose d'articles toutes les deux semaines. Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, on ne relève pas de différence significative entre les propriétaires et les locataires, ni parmi les résidents des zones urbaines, de la banlieue ou des zones rurales.

On est un peu moins d'accord (42 % dans le sondage public et 46 % dans le sondage de l'échantillon permanent) pour dire que la Ville ne devrait pas ramasser les déchets déposés incorrectement et devrait finalement imposer des amendes si on continue d'enfreindre les règlements à long terme. Le désaccord sur cette mesure d'application des règlements







augmente légèrement (43 % dans le sondage public et 33 % dans le sondage de l'échantillon permanent) par rapport à la mesure précédente. Ce sont les répondants des zones urbaines (49 % dans le sondage public et 53 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus d'accord avec cette mesure, et ce sont les répondants des zones rurales (35 % dans le sondage public et dans le sondage de l'échantillon permanent) et les personnes qui font partie de ménages de cinq résidents ou plus (36 % dans le sondage public et dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le moins d'accord. À nouveau, on ne relève pas de différence importante entre les répondants au sondage de l'échantillon permanent qui sont propriétaires ou locataires; toutefois, plus les répondants au sondage déposent d'articles toutes les deux semaines, moins ils sont d'accord avec cette mesure.

« Il faut s'assurer que le prix des étiquettes est très raisonnable. Les amendes imposées pour les cas de non-conformité devraient faire partie d'un barème mobile, établi d'après le nombre de sacs supplémentaires et le nombre de fois qu'un ménage dépasse la limite acceptable. »

— Répondant au sondage

Moins de deux répondants sur cinq (31 % dans le sondage public et 38 % dans le sondage de l'échantillon permanent) étaient d'accord pour dire que la Ville devrait **compter des frais pour le ramassage des déchets déposés incorrectement**. Plus de la moitié (51 %) des répondants au sondage public et environ deux répondants sur cinq dans le sondage de l'échantillon permanent (38 %) n'étaient pas d'accord avec cette mesure d'application des règlements. Ce sont les personnes qui habitent dans des appartements (44 % dans le sondage public et 40 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et dans les zones urbaines (36 % dans le sondage public et 42 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus d'accord avec cette mesure; ce sont les répondants des zones rurales (24 % dans le sondage public et 30 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le moins d'accord avec cette mesure. Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, les locataires sont un peu plus d'accord avec cette mesure (41 %) que les propriétaires (37 %). Plus les répondants au sondage sortent d'articles toutes les deux semaines, moins ils sont d'accord avec cette mesure.

« L'information est plus efficace que l'application des règlements; il faudrait donc mettre au point une campagne d'information afin d'aider les résidents à prendre conscience des problèmes. Il faudrait donner des avertissements aux résidents qui ne respectent pas les règlements, puis prévoir la visite d'un agent avant de compter des

- Répondant au sondage

frais. »







Voici les autres approches dont ont fait état les répondants au sondage pour ce qui est de l'information et de l'application des règlements :

- Étiquettes ou documents d'information quand les déchets ne sont pas ramassés ou qu'on refuse de le faire.
- Campagne élargie d'information et de sensibilisation à propos des options.
- Mieux informer et sensibiliser à propos de l'impact des ordures et des déchets sur l'environnement naturel, notamment en faisant appel à des documents multilingues et accessibles.
- Amélioration des ressources existantes de la Ville (par exemple le Navigateur de déchets).
- Efforts ciblés de sensibilisation des enfants et des jeunes.
- Politique de deux « prises » ou trois, selon laquelle les ménages ne pourraient pas faire ramasser leurs déchets s'ils continuent de les déposer incorrectement sur le bord de la rue.
- Récompenser ou féliciter les ménages qui déposent moins de déchets sur le bord de la rue.
- Prévoir un délai de grâce pour que les résidents s'habituent à la nouvelle politique.

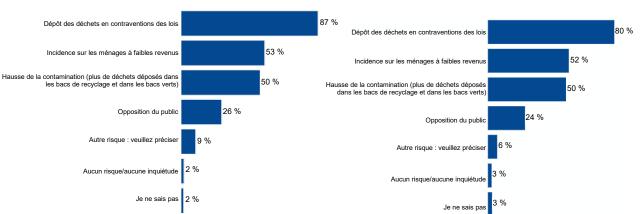
11 Incidences et risques

À la fin du sondage, on a posé aux répondants des questions sur les risques qui les inquiétaient le plus, en leur demandant si les changements proposés devaient être apportés aux services de réacheminement des déchets de la Ville.

11.1 Risques

Figure 12 Dans tous les changements apportés aux politiques ou aux niveaux de service, nous devons tenir compte des incidences et des risques. Nous décrivons ci-après certains risques associés aux options proposées pour le réacheminement des déchets déposés sur le bord de la rue. Quels sont ceux qui vous inquiètent le plus?





Le dépôt des déchets encombrants en contravention des lois est le premier risque dont ont fait état au moins quatre répondants sur cinq (87 % dans le sondage public et 80 % dans le sondage de l'échantillon permanent). Les répondants des zones rurales (91 % dans le sondage public et 87 % dans le sondage de l'échantillon permanent), les personnes de 65 ans et plus (90 % dans le sondage public et 87 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les 45 à 65 ans (90 % dans le sondage public et 85 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont en particulier fait état de ce risque. Les propriétaires (88 % dans le sondage public et 83 % dans le sondage de l'échantillon permanent) étaient plus susceptibles de parler de ce risque que les locataires (80 % dans le sondage public et 75 % dans le sondage de l'échantillon permanent); or, nous n'avons pas relevé de différence significative d'après le nombre d'articles que les répondants déposent toutes les deux semaines sur le bord de la rue.

L'incidence sur les ménages à faibles revenus (53 % dans le sondage public et 52 % dans le sondage de l'échantillon permanent) est le deuxième risque dont il a été le plus question dans les changements proposés. Il a plus été question de ce risque parmi ceux qui gagnent moins de 20 000 \$ par an (77 % dans le sondage public), les moins de 25 ans (71 % du sondage public et 73 % du sondage de l'échantillon permanent), les locataires (69 % du sondage public et 60 % du sondage de l'échantillon permanent) et les personnes qui vivent dans des appartements (66 % du sondage public et 63 % du sondage de l'échantillon permanent). Plus les répondants sortent d'articles toutes les deux semaines, plus ce risque est évoqué.

Le risque de **contamination accrue** (plus de déchets déposés dans les bacs à recyclage et les bacs verts), dont ont fait état la moitié de tous les répondants (50 % dans le sondage public et 50 % dans le sondage de l'échantillon permanent), suit de près l'incidence sur les ménages à faibles revenus. Ces pourcentages sont essentiellement uniformes dans l'ensemble des groupes démographiques, sans égard au nombre d'articles que les répondants déposent toutes les deux semaines; les pourcentages sont toutefois légèrement inférieurs parmi les







répondants des zones rurales (44 % dans le sondage public et 45 % dans le sondage de l'échantillon permanent).

L'opposition du public aux changements proposés a été évoquée comme risque potentiel par le quart environ des répondants (26 % dans le sondage public et 24 % dans le sondage de l'échantillon permanent). Ces pourcentages sont essentiellement les mêmes parmi tous les groupes démographiques; toutefois, plus les répondants sortent d'articles toutes les deux semaines, plus ces pourcentages augmentent.

Le risque d'infestation par les rongeurs, l'incidence sur le domaine agricole, les frais pour les propriétaires, l'incidence sur les familles et les ménages plus nombreux et le potentiel d'incidence négative sur les personnes en situation de handicap et sur les personnes aînées font partie des autres risques dont ont fait état les répondants au sondage.

Presque personne (2 % dans le sondage public et 3 % dans le sondage de l'échantillon permanent) n'a fait savoir qu'elle ne s'inquiétait pas des risques correspondant aux changements proposés ou ne savait pas quels pourraient être les risques (2 % dans le sondage public et 3 % dans le sondage de l'échantillon permanent).

11.2 Quelles mesures pourrait-on prendre pour éviter que certains de ces risques se produisent?

Outre les nombreuses suggestions déjà exprimées quand il a été question des options proposées pour les services, les répondants au sondage ont aussi émis des idées plus générales sur les mesures que l'on pourrait adopter afin de prévenir les risques potentiels des changements dans les services, en commençant par une vigoureuse campagne d'information et de sensibilisation afin de faire connaître aux résidents les changements à apporter et leur raison d'être.

 « Il faut donner de l'information aux propriétaires et les inciter à s'assurer que leurs locataires sont au courant et sont en mesure de participer. »
 – Répondant au sondage

Voici les autres suggestions qui ont été faites :

- S'assurer que le nouveau programme est facile à utiliser et qu'il prévoit une longue période de transition.
- Tenir compte de la taille des ménages en fixant les limites dans le nombre d'articles à déposer.
- Fournir aux résidents des bacs à ordures prêtés par la Ville, au lieu de les obliger à utiliser des sacs de plastique.







- Fournir de plus gros bacs pour le recyclage et le compostage.
- Subventionner le coût pour les ménages à faibles revenus.
- Offrir des mesures d'incitation comme des crédits d'impôt pour les ménages qui réduisent leurs déchets.
- Étendre le programme de recyclage afin de traiter plus d'articles.
- Offrir la collecte en bordure de rue des petits électroménagers et de la ferraille.
- Faciliter l'élimination des déchets dangereux.
- Décourager les entreprises et les sociétés d'utiliser les plastiques à usage unique ou de suremballer leurs produits.
- Apprendre à partir de l'expérience des municipalités qui ont fait appel à des programmes comparables de collecte des déchets.
- Prévoir plus d'occasions d'éliminer les gros articles encombrants.
- Prévoir une exception pour les résidents des zones rurales et pour les agriculteurs.
- Tenir compte de l'incidence environnementale des options retenues.
- S'assurer d'informer les résidents et de leur faire connaître l'option retenue avant de la déployer.
- Tenir compte des situations exceptionnelles (par exemple les déménagements et Noël) dans lesquelles les gens génèrent plus de déchets.
- Tenir les entreprises et les établissements commerciaux responsables des déchets qu'ils produisent.
- Tenir compte de l'incidence de la COVID-19 sur les ménages et sur les habitudes de recyclage ou de gaspillage.
- Surveiller les zones communes dans lesquelles on peut déposer des déchets en contravention des lois.

Dans ces sondages, nous avons reçu un nombre considérable de commentaires sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides et sur d'autres programmes de gestion des déchets :

- Faire un tour d'horizon des options, dont l'incinération.
- Recommencer à ramasser les déchets chaque semaine.
- Mettre le bac vert à la disposition des résidents des immeubles à logements multiples.
- Obliger les producteurs et les fabricants à apporter des changements à la conception et au conditionnement de leurs produits afin de réduire les déchets.
- Prioriser les efforts consacrés aux entreprises pour les amener à réacheminer plus de déchets et à acheter des produits qui sont recyclables.





Plan directeur des déchets solides

Tous les commentaires ont été consignés par écrit. Il sera question de certains de ces commentaires dans la série de consultations 2 sur le PDGDS, qui devrait se dérouler au début de 2022.

11.3 Consultation des gestionnaires immobiliers et des propriétaires d'immeubles

Les changements apportés aux politiques auront des incidences sur les immeubles locatifs et les immeubles à logements multiples dans lesquels on assure la collecte des déchets en bordure de la rue. Nous avons communiqué par courriel avec plus de 60 gestionnaires immobiliers et avec les propriétaires d'immeubles qui pourraient être touchés, et parmi eux, quatre groupes nous ont adressé des commentaires par courriel et deux ont communiqué avec nous par téléphone. La majorité des répondants s'inquiétaient d'avoir à gérer les locataires et les déchets résiduels à traiter. On s'inquiétait aussi de l'information à donner aux locataires et du déroulement des mesures d'application des règlements dans les points de collecte communs. Si on devait modifier la limite fixée pour le nombre de sacs, on a aussi évoqué la possibilité que les voisins déposent leurs déchets en contravention dans ces points de collecte communs. Les groupes qui ont fait des commentaires n'ont pas sélectionné catégoriquement l'option qu'ils retiendraient.

11.4 Commentaires du Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le PDGDS de la Ville d'Ottawa est doté d'un groupe de consultation des intervenants (GCI), constitué de résidents et d'intervenants qui sont invités à en faire partie, qui représentent la collectivité, qui nouent des partenariats, qui réfléchissent aux inquiétudes, qui sont des experts de la question, qui collaborent à l'échange des connaissances et qui analysent les différents groupes démographiques. On a invité tous les membres du GCI à participer au sondage public et aux séances de dialogue en ligne. Nous avons fait suivre les premiers commentaires de ces tactiques au GCI pour savoir si on avait omis les grandes considérations de chacune des options. Les organismes suivants nous ont adressé d'autres commentaires :

- l'Eastern Ontario Landlord's Organization (EOLO);
- les Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES);
- EnviroCentre;
- Logement communautaire d'Ottawa.

L'EOLO, qui préconise que la Ville continue de travailler en collaboration avec les propriétaires d'Ottawa qui pourraient être assujettis à la nouvelle politique sur la collecte des déchets en bordure de rue, afin de savoir si on peut adopter des solutions pour réduire le fardeau imposé





Plan directeur des déchets solides

aux propriétaires dans le cas des locataires qui ne se conforment pas aux règlements, nous a adressé de nombreux commentaires. Logement communautaire d'Ottawa a exposé des inquiétudes à propos des incidences financières que pourraient avoir toutes les options sur ses locataires qui seraient soumis à l'option retenue dans le cadre de la politique. Les CAFES et EnviroCentre ont tous deux fait part des problèmes d'équité parmi les familles à faibles revenus dans l'étude d'un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) et encouragent à tenir compte, dans l'option recommandée, des commentaires du public, ainsi que des données à propos de l'incidence estimative sur l'élimination des déchets, sur leur taux de réacheminement et sur la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. Nous avons fait suivre à la Ville les commentaires sur l'importance de l'information éducative à présenter dans d'autres langues que le français et l'anglais afin d'encourager la participation des Néo-Canadiens et de ceux dont la première langue n'est ni le français ni l'anglais. Les CAFES s'inquiétaient qu'une limite de trois sacs d'ordures ne permette pas à la Ville d'accomplir des progrès assez rapidement pour réaliser la vision du Plan directeur de la gestion des déchets solides en raison du fait que 81 % des répondants déposent déjà trois sacs ou moins toutes les deux semaines. On a également signalé que les options proposées obligeront à changer les comportements et à trier les déchets afin de les réduire et de les réacheminer.

11.5 Commentaires du personnel des Services des déchets solides

Nous avons demandé au personnel des Services des déchets solides de faire des commentaires opérationnels sur les options envisagées. Nous avons réuni les commentaires du personnel dans des sondages imprimés, dans des séances de dialogue en ligne, dans des entretiens individuels et dans des courriels. Si la Ville devait recommander un PPFDD, le personnel recommande d'étiqueter tous les sacs et d'attribuer aux ménages un nombre désigné d'étiquettes gratuites chaque année, en leur demandant d'acheter des étiquettes pour tous les articles en sus de la limite fixée. Ainsi, le personnel chargé de la collecte des déchets saurait ce qu'il faut ramasser, surtout dans les propriétés dans lesquelles il y a des logements secondaires. Le personnel a fait savoir que l'option correspondant aux limites fermes pour le nombre d'articles se rapprochait le mieux du système en vigueur à l'heure actuelle; on a aussi fait savoir qu'il serait difficile d'appliquer cette option dans la collecte des ordures dans les points de collecte communs. Comme l'a fait savoir le public dans ses commentaires, le personnel reconnaissait que cette option pourrait aussi comporter des difficultés pour ceux qui ont des déchets inévitables et qui n'ont pas de moyens de transport pour livrer les déchets excédentaires dans la décharge contrôlée du chemin Trail. Les sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques permettraient de réacheminer le plus fort volume de déchets, puisqu'il serait difficile de cacher







les articles interdits dans les sacs transparents, même si cette solution donnait lieu à des difficultés opérationnelles parce que le personnel chargé de la collecte des déchets devrait alors inspecter les sacs d'ordures avant de les ramasser. Un programme dans lequel on se servirait de sacs à ordures transparents augmenterait la sécurité des préposés à la collecte des déchets, qui pourraient ainsi repérer dans les sacs les articles potentiellement dangereux. On a aussi demandé au personnel quelle devrait être la limite pour ce qui est du nombre de sacs : la plupart des employés sondés ont sélectionné trois sacs toutes les deux semaines; viennent ensuite ceux qui ont sélectionné quatre sacs, et enfin, deux sacs toutes les deux semaines. De nombreux membres du personnel de la Ville ont reconnu qu'une réduction graduelle de la limite quant au nombre de sacs permettrait de réduire les difficultés dans la collecte et de favoriser le changement de comportement parmi les résidents.

12 Conclusion

Les résultats du sondage public et du sondage de l'échantillon permanent ainsi que des séances de dialogue laissent entendre que les répondants n'expriment pas clairement de préférence pour l'une quelconque des trois options proposées pour les services de collecte des déchets. Parmi les répondants au sondage public, le PPFDD a été l'option le plus souvent retenue (26 %), alors que les répondants au sondage de l'échantillon permanent ont le plus souvent sélectionné les sacs à ordures transparents (21 %) et que les participants aux séances de dialogue privilégiaient le PPFDD assorti de l'interdiction de déposer des articles recyclables et des déchets organiques.

Même s'il n'y avait pas de consensus clair, plusieurs grandes considérations se sont fait jour :

- Les répondants nous ont dit qu'ils souhaitaient un système facile à utiliser (et à comprendre) et qui a des retombées positives sur l'environnement.
- La plupart souhaitaient un système dans lequel les ménages qui sortent des sacs d'ordures excédentaires devraient payer des frais pour faire ramasser ces sacs; or, ils souhaitaient aussi s'assurer que ce système ne créerait pas de difficultés financières pour les ménages à faibles revenus ou ne pénaliserait pas injustement les ménages plus nombreux.
- On s'entendait généralement pour dire que si on réduit la limite actuelle de six sacs d'ordures à ramasser toutes les deux semaines, la limite devrait être fixée à trois ou quatre sacs dans chaque cycle de collecte.
- La protection de la vie privée sera une grande priorité pour la plupart des participants si la Ville choisit un programme qui oblige les résidents à utiliser des sacs à ordures transparents.







- Parmi la moitié des répondants qui ne font pas appel à intervalles réguliers au programme de ramassage des matières organiques ou de recyclage, on fait clairement savoir qu'on ne connaît pas les options présentées ou qu'on n'est pas favorable à l'une quelconque de ces options.
- Les participants ont précisé clairement que l'interdiction du dépôt des déchets en contravention des lois devrait constituer une priorité dans toutes les options que la Ville recommande d'adopter.
- Enfin, on est très favorable à un programme d'information exhaustif et décliné en plusieurs volets afin d'aider les résidents à prendre conscience de l'importance de réduire les déchets et de réacheminer plus de déchets dans le cadre des programmes de recyclage et de gestion des matières organiques de la Ville.

13 Prochaines étapes

La Ville d'Ottawa tient à remercier les milliers de répondants d'Ottawa qui ont fait part de leur point de vue et de leurs inquiétudes à propos des options de collecte des déchets en bordure de rue envisagées dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Ces commentaires extrêmement précieux permettront à la Ville de mettre au point un programme révisé de collecte des déchets qui réduira le volume de déchets, permettra d'atteindre les cibles obligatoires du gouvernement provincial dans le réacheminement des déchets, diminuera les émissions de gaz à effet de serre, réacheminera plus de déchets déposés sur le bord des rues et aidera à prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. Une recommandation sera présentée en 2023, pour étude, au Conseil municipal d'Ottawa dans le cadre de la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides.